

CCSD

CCDS

SPRING 1989

VOLUME 7 NUMBER 1

VIS-À-VIS

A NATIONAL NEWSLETTER ON FAMILY VIOLENCE

CANADIAN COUNCIL ON SOCIAL DEVELOPMENT

The Global Injustice

Family violence — and what's being done about it — around the world

Welsh Women's Aid, a group which provides refuge and support to bat-

tered women in Wales, held a first international women's aid conference last October. The conference brought together women from all over the world who help provide refuge and support to battered women and their children. Denise Stewart, of the Regroupe-

ment provincial des maisons d'hébergement et transition pour femmes victimes de violence (Quebec's transition house association), attended the conference and summarized it for this special issue on family violence around the world.

The Cardiff conference confirmed for us that violence to women is a world-wide phenomenon.

All over the world, violence takes many

forms. There is physical violence such as rape, beatings, starvation, murder of female fetuses and infants

Inside: Reports from Argentina, Australia, Britain, Costa Rica, India, Portugal, Malaysia, the United States, Yugoslavia and more

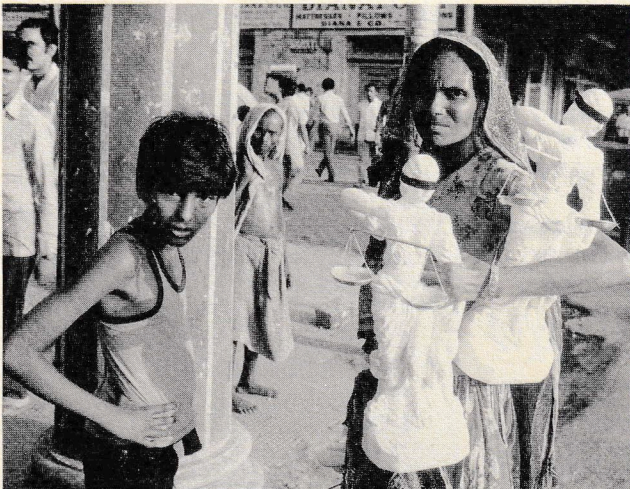


Photo: David Barbour, Canadian International Development Agency

(new technology which makes it possible to determine the sex of the fetus has radically increased the number of abortions in India and China), wives burned alive, sexual mutilation, and suttee, as well as such psychological violence as harassment, degradation, humiliation, neglect, and the withholding of love, affection and understanding.

According to one study, one woman in five in Bombay suffers abuse. In 1983, in Calcutta, an average of two wives per day were burned alive. Since 1947, 22 cases of suttee have been reported, even though this practice was outlawed in 1829. Suttee is a hindu ritual in which a widow is burned alive on her husband's funeral pyre.

In Papua-New Guinea, more than 60 per cent of women say they have been struck by their husbands. In Bangladesh, assassination of wives by husbands accounts for 50 per cent of all murders. In England, 30,000 women are received annually by women's shelters. In the United States, one woman in six is abused.

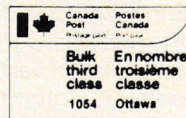
The forms of violence and the statistics indicate the severity of such aggression. The absence of prosecution for assassination of women and

Injustice, continued on page 2



Return postage guaranteed/Port de retour garanti:

Canadian Council on Social Development/
Conseil canadien de Développement social
Box/C.P. 3505, Station/Succ. C
55 Parkdale, Ottawa, Ontario
K1Y 4G1



OSSTF/FEESO

M3J 1P3

Injustice, continued from page 1

the non-recognition of wife-rape as a crime in most countries, might lead us to believe in a worldwide-conspiracy against women. The inertia of governments, the credulity of religions and the complicity of customs indicate the institutional nature of this conspiracy. It is only in the last few years that governments have even recognized the existence of the problem.

The people in power are not simply blind and ill-informed: their hateful attitude to feminists is too often apparent. In Malaysia recently, a Malay woman was imprisoned indefinitely without trial for taking part in a demonstration against rape. Religion, for its part, sanctions and glorifies men's control over women. A muslim woman in Pakistan may easily be stoned if she presses charges against a rapist, unless two men were witnesses to the crime. The family of the widow who commits suttee is greatly honoured among hindus. Divorce is forbidden for Catholics in Ireland. Polygamy is tolerated by several religions.

Some customs may increase the toleration for violence by making women believe that they are being protected, while they are actually being reduced to powerlessness. In the Third World there is a custom that the fiancé pays for his bride and if she should die, the money is returned to him. In fact, reimbursement of the bride price may be the leading motive for murder of women in that part of the world.

Until very recently, there was little legislation protecting victims, and when such laws did exist, they were not enforced. Generations of women have paid with their lives for these honoured traditions and cherished beliefs. The women's movement has transformed the past. It has brought about recognition of violence against women as one of the serious social problems of this decade.

To my great relief, the spreading awareness of the masculine conspiracy has been followed with a deep feeling of feminine complicity all over the world. For nearly twenty years, feminists on all continents have organized places of resistance from which they can denounce this oppression and provide safety for victims: women's shelters. Organizing these transitional refuges has become a world-wide movement.

In North America and Europe, the number of houses — although not enough to meet the demand — is spectacular, while in developing countries their numbers are much smaller. The Eastern bloc does not recognize them formally. Asia is organizing. Transition houses in the United States alone shelter one million women each year.

Taking stock of our successes is certainly exhilarating, but we must also look at our weaknesses. Financing is a general problem. All over the world, we are subsidized by the same institutions which we denounce.

A further warning came from Rebecca Dobash of Sterling University in Scotland. In her address, she

first congratulated the ever-widening women's movement. Still, she said, our task is not complete and we are going through a critical time. She emphasized our obligation to take a stand on how to deal with men. She made me realize that this is a weak point through which they may regain control of the issue.

As a result, the worldwide movement must take up two challenges. The first is to maintain its leadership on the issue. The second is to reduce its financial instability. These challenges are equally important in reaching our objective, the elimination of violence.

VIS-À-VIS

A NATIONAL NEWSLETTER
ON FAMILY VIOLENCE
Volume 7, Number 1
Spring 1989
ISSN 0823-0404

Vis-à-vis is published quarterly by the Canadian Council on Social Development, with financial assistance from Health and Welfare Canada. Correspondence should be addressed to:

Family Violence Program
**Canadian Council on
Social Development**
55 Parkdale Avenue
P.O. Box 3505, Station C
Ottawa, Ontario K1Y 4G1
Tel. (613) 728-1865

Family Violence Program Research and articles:

Chantal Goyette
Jocelyne Leblanc
Nahid Faghfoury

Vis-à-vis Editor: Tom Vradenburg

Opinions expressed in this newsletter do not necessarily reflect the policies of the funding agency. This publication may be copied and distributed with full credit given to the Canadian Council on Social Development.



Support the United Way

Calendar

JUNE 14-16, 1989

The Abusive and the Abused: How to Help, the fifth annual conference of the Children's Aid Society of Halifax, in Dartmouth, Nova Scotia. Topics to be discussed: violent families, abused children and deviant teenagers. Cost: \$195 before April 1, \$225 afterwards. Contact:

Children's Aid Society of Halifax
5244 South Street
Halifax B3J 1A4
(902) 425-5420

JUNE 2-4, 1989

Victims, Offenders and Their Families: Issues in Coping, Caring and Changing, the second annual Victoria symposium on child sexual abuse, at the University of Victoria. Plenary sessions, workshops and main presentations. Cost: \$100-\$125. Contact:

Conference Office
University of Victoria
Box 1700
Victoria V8W 2Y2
Phone: (604) 721-8470
Fax: (604) 721-7212

From the Front Line

Nova Scotia

Bryony House in Halifax has received \$400,000 over three years from Health and Welfare Canada to fund its teenage treatment program.

This three-year pilot project is co-sponsored by the women's studies department at Mount Saint Vincent University.

The program targets three groups of adolescents: 12- and 13-year-olds, 14- and 15-year-olds and 15- to 17-year-olds. The groups are for children who have been residents of Bryony House, and who have witnessed or been victims of family violence.

In each group, the two therapists would set up an environment in which children could talk about their experiences and feelings, and learn about why they behave the way they do. The groups would operate for six months.

Bryony House is also seeking funds from Project Haven (part of the federal family violence initiative) and other sources to provide shelter beds for battered women who also have alcohol and/or drug addictions. There are no existing programs in Nova Scotia to address violence and addiction. Such a program may include treatment for children who have been raised in violent homes by addicted parents. Contact:

Wendy Trull
Halifax Transition House Association
Box 3453
Halifax, Nova Scotia
B3J 3J1
(902) 423-7183

Manitoba

The South East Family Crisis Intervention Centre Inc. has begun an innovative fund-raising project of interest to transition houses and women's services. The centre is developing a cookbook with recipes from shelters, transition houses and services. The cookbook will also contain information about the services provided by each contributing organization, as well as a detachable emergency/resource page, which will contain local information.

The centre is asking transition houses and women's groups to pro-

vide six to ten recipes, as well as a paragraph describing their services. The centre will then produce the cookbooks, which will be available at cost if purchased in quantities of 100 or more. Transition houses and women's groups can then sell the books at a profit to the community. Contact:

South East Family Crisis
Intervention Centre, Inc.
Box 3130
Steinbach, Manitoba
R0A 2A0
(204) 326-6062

Ontario

Kingston and Area Citizens Against Child Sexual Abuse, or CASCA, opened two more shelters in February, complementing the two houses it opened in 1988.

The four houses, funded by the provincial ministries of Community and Social Services and Housing, provide a supportive housing program for victims of both sexes aged 16 to 24.

The first, or core home, opened last May, offers 24-hour counselling to up to five residents, a self-help group for

residents, and a 24-hour crisis line for those seeking shelter.

The second home, which opened last November, offers short- and long-term housing to up to nine victims, with all rents geared to income.

The third and fourth homes are the independent living part of CASCA's program; they provide a third level of service to up to 15 residents, offering less support and more autonomy as they gradually become more independent. Rents in these homes are also geared to income.

CASCA has 23 charter members from the Kingston area, who elected a board of 10 directors.

Contact:
CASCA
Box 1093
Kingston, Ontario
(613) 542-1101

Update

Ten groups form interdisciplinary project

Ten national associations representing service providers in the fields of criminal justice, social services, health care, education and religion, as well as consumers of these services and their advocates have joined together to form the Interdisciplinary Project on Domestic Violence.

The group will explore ways to promote interdisciplinary approaches to domestic violence issues (see *Vis-à-vis*, Vol. 6, No. 1).

It has just completed an eight-month research project which looked at the needs for co-operative efforts, the barriers to creating them and ways of promoting interdisciplinary approaches. That research is now being used to help

create interdisciplinary guidelines and resources for professionals.

A summary of the findings is available obtained from:

Dianne Kinnon,
Research Coordinator
Interdisciplinary Project
on Domestic Violence
Box 4325, Station E
Ottawa, Ontario
K1S 5B3

A global struggle against violence against women

by Louise Guénette and Tracy Heffernan

Violence is a reality in all women's lives. Throughout the world, women are at risk in their homes, in the streets, and, in some countries, at the hands of the state. Women who suffer violence — be they battered, sexually assaulted, harassed or tortured — usually have little recourse. The violence against them is ignored. Their cries are silenced.

MATCH, an international non-government development agency which supports Third World women, decided in June, 1988 to concentrate some of its efforts on family violence. MATCH now supports women's groups which are organizing around family violence issues and fighting back.

In Lima, Peru, La Voz de la Mujer (Voice of Women), the women's caucus of a large community development organization, has a clear analysis of the obstacles which impede battered women from leaving or improving their situations: lack of money, the welfare of their children, and fear of the assaulter.

More than 75 million African women and girls are victims of female circumcision in various forms, including clitoridectomy and infibulation, or pharaonic circumcision. The operation is generally performed under unhygienic conditions, using kitchen knives, razor blades or pieces of glass.

The consequences are multiple and long-term: infection, obstructed labour and life-long pain. At the root of female circumcision is control over women's sexuality. One activist, Berhane Ras-Work, has said, "Female circumcision is a clear

example of social violence which women have to bear in silence as a price for marriage and social identity."

Ras-Work is president of the Inter-Africa Committee on Traditional Practices Affecting the Health of Women and Children. IAC is trying through education to stop all circumcisions by the year 2000. The committee has launched a training program in 10 African countries for midwives, who also serve as female circumcisors in towns and villages. The program teaches them the harmful effects of

"We have turned our grief into rage. We will no longer be pushed against the wall of repression. We shall continue to educate and mobilize in our commitment to change this society..."



Photo: David Barbour, Canadian International Development Agency

female circumcision, as well as new medical skills, so that they can make up the income they lose when circumcisions are stopped.

IAC also hopes to promote education among community members, in order to discredit some of the harmful traditional beliefs and taboos. For instance, most women don't know what an uncircumcised vulva looks like, and many believe that the clitoris, if not removed, will grow long and unsightly. Men, for their part, have come to regard circumcised

women as the norm, and an infibulated vulva or excised clitoris as normal genitalia.

In the Philippines, women have organized to protest against military atrocities such as torture, rape and murder committed against women community activists. GABRIELA, the national feminist organization, has recently mounted a campaign against these abuses. The campaign, called "We shall be victims no longer," will pressure the Aquino government to put an end to the increasing militarization of the Philippines, and will set up shelters for women and children who have been victimized by the military.

As one of the survivors of military abuse put it, "We have turned our grief into rage. We will no longer be pushed against the wall of repression. We shall continue to educate and mobilize in our commitment to change this society, to liberate our women and people. We have grasped the meaning of our sacrifice, we have identified the sources of our pain, and we know for certain that, finally, we shall overcome."

MATCH analyses violence against women on a continuum from battering to circumcision to military abuse. MATCH hopes to take the issue of violence out of the family — where it is often posi-

tioned in Canada — and have it recognized as part of a predominant patriarchal system. For this reason, it's important to bring Third World and Canadian women together to share their stories and their struggles, to see their similarities and differences, and to begin to build a global, grassroots movement against violence against women.

Louise Guénette and Tracy Heffernan are MATCH program officers.

Argentina

Public awareness is rising, but a sick economy isn't helping

by Jorge Corsi

The fight against family violence in Argentina only began in 1983, when the military gave up power to a democratically-elected government. It was at that time that isolated social workers, psychologists, doctors, lawyers and volunteers started providing help to wife abuse and child abuse victims. Since then, child abuse investigation and assistance teams have been organized in the main children's hospitals.

Self-help groups for battered women, offering medical, psychological and legal assistance, have been started in Buenos Aires province, and extended to a few other provinces in Argentina. There are also several groups trying to start shelters for battered women, but they are having trouble because of the grave economic situation in Argentina. So there are still no operating battered-women's shelters.

The federal government has been too busy with a floundering economy and other problems to take action on family violence yet. But as a result of women's groups' public education campaigns, some government agencies are being supportive. There are now two bills before Parliament to provide help to family violence victims.

A family violence prevention program has been started in the province of Neuquen, and in Buenos Aires province the first all-women police station for battered women has been established.

In academic circles, a post-graduate family violence program is being developed at the University of Buenos Aires. The program is designed for psychologists, lawyers, social workers, sociologists and health professionals who want to specialize in family violence.

One thing the program's organizers can't promise is a lucrative job upon graduation. Because of the poor economic situation, and the lack of shelters and protection programs, most of the professionals who work with battered women do so as volunteers.

The economic stress on people's lives also contributes to the incidence of wife-battering, which sometimes ends in homicide. But in Argentina, like many countries, there are no reliable methods of gathering and comparing statistics.

And although women are organizing and becoming aware of the family violence problem, men are slow to accept responsibility for their behaviour. There are great difficulties in making men accept help, since there are no laws to pressure men who batter. However there are a few isolated efforts to improve treatment for men who batter.

Contact:

Dr. Jorge Corsi
Beruti 3161
1425 Buenos Aires
Argentina

Dr. Jorge Corsi is director of family violence post-graduate studies at the University of Buenos Aires. He has written extensively on family violence in Argentina.

Australia

Government is getting involved

This article was excerpted from "Women Battering as a Social Problem: The Denial of Injury," published in the Australia and New Zealand Journal of Sociology, Volume 23, Number 1, March, 1987, by Suzanne Hatty, and from Forms of Crisis Intervention and Types of Immediate and Structural Measures to Render Assistance to Women Assaulted in the Family, 1986, presented to the expert group meeting on violence in the family, United Nations Secretariat.

Police statistics show that, after traffic accidents, domestic violence incidents are the most common

situation policemen are called to. And domestic violence is still an often-unreported crime Down Under.

But the federal government, after listening to the concerns expressed by women's organizations, has taken measures on several fronts, including some key legal reforms, education programs and services for victims.

The government is considering family law reforms to ensure that separated or divorced fathers contribute to the cost of raising their children. Also a hot issue is whether violent husbands should get access to their children.

The national social security system provides a supporting parent's benefit, which women with children can collect if they leave the family.

The federal criminal law has been reformed so that family violence is considered an assault just like any other. The reform also gives the police clear power to intervene in domestic disputes. In most cases, women are legally compelled to testify against their husbands in family violence cases. In one state, New South Wales, the homicide law was changed in 1981 to allow for a lesser penalty than the common life imprisonment if battered women murder their husbands in certain circumstances.

On the education front, a kit has been developed for high school teachers which focusses on communication breakdown, dependence in relationships and problem solving. A national public education program has been launched this year. The professional groups dealing with family violence cases are receiving training. And the police are consulting shelter workers as they develop an expanded training package.

About 43,000 Australian women and their children took refuge in one of 190 autonomous shelters in 1986-87. (Some shelters are especially for Aboriginal women). The shelters are supported by a multilingual phone-in service, which provides information on counselling and referral. There are also 10 self-help groups dealing with family violence. The federal Department of Housing has a system

for giving women priority in obtaining public housing when they leave their home because of family violence. These women are also eligible for rent rebates if their incomes are low.

Britain

A widening gap

by Sandra Horley

As a Canadian with 11 years' experience in the British refuge movement, I am aware not only of the differences between British and North American policies on domestic violence, but also of the gap that has widened during those 11 years. A recent case serves as an example:

A woman with five children, assessed as being a caring mother with more-than-adequate parenting skills, had left her husband and then gone back to him. He was an extremely violent man who also abused the children. When he attacked her again, she fled to a woman's refuge.

As a result of the court hearing and social service intervention, her children were put into care in five different foster homes. She was not allowed to have her children with her in case she went back to her husband; now she has no other place to go. She does not qualify for public housing because she does not have her children with her, and is therefore not seen as having a priority need.

Her husband has appeared before a judge who had accepted an "undertaking" from him not to abuse his wife again. Judges repeatedly accept undertakings of this nature. Normally, if the undertaking is broken, the offender has to go back before the same judge, and there is often a delay before this can happen.

During this time, the woman is in danger, but the police won't take action because it is only an undertaking. Many times women have come to the refuge I work at with serious injuries. Their husbands beat them, and they had no protection from the police until the same judge could be found.

This case illustrates the inappropriate and/or inadequate responses from the social services, the police and the judiciary in Britain today. Women and children are being penalized for their partners' behaviour. It is sometimes hard to believe that we have had the crime of assault on the books, in the form of the Offences Against the Person Act, since 1861.

Crown prosecutors can also try to avoid the criminal aspect of wife assault; one woman was recently asked if she really wanted to go through with her case, as it would be so "stressful."

The appalling costs of these kinds of responses to battered women would be avoided if society expected violent men to be accountable for their violence. However in Britain the focus is on the civil, rather than criminal remedy. Under the present system, it is abused women and not abusive men who find themselves homeless. Once the law regarding criminal assault has failed them, women in refuges have to rely on the Homeless Persons Act; but the local authority can refuse to help women who have no connection with the area, or who can't produce enough evidence of abuse. And even when they qualify for housing, the lack of public housing often means women can stay in refuges for as long as two years.

A recent initiative, launched by a government which wants to emphasize maintaining the family unit, has resulted in cases in which judges have pressured women to attend conciliation sessions with their partners. Apart from jeopardizing women's safety, this policy tells the man he is not wholly to blame for his violence.

Britain has no programs for men who batter. I believe we won't be ready for them until we adopt a vigorous arrest and prosecution policy, making men accountable for their own violence.

But despite odds that seem insurmountable, there have been some improvements. Pressure by the refuge movement brought about a 1987 London Metropolitan Police Force order which reminded officers

that assaulting women in the home is a crime. And the police are now showing signs of sharpening their approach to domestic violence incidents, as well as providing more support to victims. There has also been a response to recent recommendations for more accurate reporting by senior police officers, who have admitted that they have sometimes failed to protect women.

But there are still no co-ordinated guidelines and policies for agencies, and there is still no research, public education, nor professional training (besides what refuges do for their own staffs).

Ironically, Britain — once a pioneer in the family violence field — has fallen far behind Canada in the way it treats abused women. Next year, the Department of Social Security may alter its method of paying benefits, which may cause many refuges to close. And all the pioneering work would cease.

Contact:

Sandra Horley
75 Dukes Avenue
Muswell Hill
London
N102PY, UK

China

Traditional causes and modern solutions

The following article is based on information excerpted from the report to the expert group meeting on violence in the family, held by the United Nations Secretariat in Vienna, Austria in December, 1986.

It's been more than 40 years since the communist revolution in China, but many traditional beliefs still hold sway.

Sixty-four per cent of family households have family members from three generations. In rural areas especially, arranged marriages are still common. And of course the belief that the husband is master in his own house still holds.

Some men still believe it is their wives' duty to take care of their

The Global Injustice

needs and produce children — especially boys. And some feel angry when their wives don't give birth to sons, because they believe having a male successor is important. And if they abuse their wives for having a daughter, chances are the daughter will be abused as well. Girls are often beaten and deprived of schooling.

Another tradition is that the husband's mother holds more sway in the household than the wife. Daughters-in-law can be mistreated if for some reason they don't meet the mother-in-law's expectation.

Arranged marriages can also help cause domestic violence, including murders or suicides.

In Shanghai, domestic violence is the cause of about six per cent of serious injuries and deaths.

Older women are also common victims of abuse. The unwillingness to support mothers or mothers-in-law may result in violence.

At least the communist revolution has provided new ways to deal with family violence. Intervention in family violence cases often starts with habitant groups, a branch of the government-sponsored neighbourhood committees which make decisions and arbitrate disputes at the local level in China. When domestic violence has occurred, the habitant group will take measures to make sure the situation doesn't worsen. First, the group will help the victim by sending her to live with another family for a short period. At the same time, the group, in co-operation with the neighbourhood committee and the women's federation, an advocacy group, will publicly criticize the husband for his violence, and order him to correct his mistake or ask him to sign a statement promising to stop the abuse.

In serious cases, the women's federation, the neighbourhood committee and the abuser's employer will penalize the abuser. If an incident of domestic violence causes serious injury to a wife, daughter or mother-in-law, the abuser is penalized by the public security department. Chronic, extremely violent abusers can be sent to a rehabilitation camp by the neighbourhood

committee, if they are judged to be a public threat.

In recent years a public education program has been conducted throughout China, to raise awareness about the rights of women and children, particularly girls. The program has used articles in the state-run media analyzing the causes of family violence, which are publicly posted.

Lawyers, law students and professors have also set up counselling stations in parks and markets to provide free legal advice. And the women's federation, which has its own lawyers, advocates on behalf of family violence victims. The women's federation of Beijing has organized 686 legal awareness classes, and has trained more than 90,000 women. Some of those women have formed a strong team of professionals, who are working towards greater prevention and control of family violence.

Costa Rica

Talk is turning into action

The following article is based on information from Norma Proffitt, a Canadian transition house worker now working with MUSADE (Women United in Health and Development) in San Ramón, Costa Rica, and from Blanca Zelaya Irías, a child-care worker in San José.

In Costa Rica, the most democratic and among the wealthiest of the nations of Central America, it is illegal to abuse women. But there are many social constraints against reporting wife abuse and seeing it through to a conviction.

Women are free to press charges, but it's hard to get a conviction, for example, if she has no other witnesses besides herself. Many don't press charges because they are socially conditioned to be passive, because they are psychologically and economically dependent on their compañeros, and because they're afraid.

"Marital advice" is a popular notion in Costa Rica. Many people, in-

cluding professionals, believe that battering occurs as a result of a dynamic in the couple's relationship, and that the couple should be given advice based on this assumption. But women's groups believe this won't solve the problem.

MUSADE is attempting to establish a women's shelter, as well as a centre for interdisciplinary care. The group is also lobbying for the development of services for women and for tougher laws against the abuse of women and children.

CEFEMINA, a women's group in San José, together with El Centro Nacional, has formed a Brigade Against Domestic Violence. The Centre for the Development of Women and the Family, a part of the Ministry of Youth and Women, has done some public education on wife assault, and plans to educate the police and judges. The centre has also given legal help to a few battered women. Free legal advice is available from the *consultorios jurídicos*, a service of the University of Costa Rica.

In the area of child abuse, El Patronato Nacional de la Infancia (an agency similar to a children's aid society) helps children who have difficulties, but its staff aren't trained to deal with children who are incest victims. The Fundación PANIAMOR is a private organization which is developing education programs to prevent child abuse. In 1980, the national children's hospital started a committee to investigate cases in which child abuse is suspected. Children found to be abused are then sent to El Patronato for follow-up.

Contact:
N.J. Proffitt
Mujeres Unidas en Salud y
Desarrollo
Salud Rural
San Ramón, Alajuela
Costa Rica,
Centro América, or

Blanca Zelaya Irías
Apdo. 825
San José 1000
Costa Rica

Cyprus

No transition houses, but some services do help

This article was excerpted from the Cyprus national report to the colloquium on violence within the family held in Strasbourg in June, 1987.

While there are no transition houses in Cyprus, the government does provide some assistance to women. Little is known about the extent of the problem, although the police keep statistics on family violence cases.

The department of social welfare services provides financial help to battered women, to help them buy the basics, and gives them free psychological counselling. Social workers are on call after working hours to provide emergency services.

Women's organizations have in recent years worked hard to raise public awareness of wife assault, but little research has been done, besides police statistics. In 1985, there were 400 cases reported to the police; all plaintiffs but 35 decided to withdraw charges before the case made it to court.

There is also precious little research on violence against children. Cypriot culture, which emphasizes kinship relationships, discourages children from speaking out about child abuse. Even relatives and neighbours rarely report cases of violence, fearing that they'll be misunderstood or hated by the parents of abused children.

One study of families with children under voluntary supervision and children in the care of social services revealed that psychological

abuse was the most common form of abuse, followed by physical and sexual abuse, in that order.

Because of the strong position of the family in Cypriot culture, as well as fear of parental reprisal, few cases are reported to the police or medical services. Parents take their abused children to the hospital, saying they have had an accident.

Child abuse victims can be removed from their families, but only with the consent of the parents or by court order. Children are placed with foster families, in children's homes or in youth hostels. At the same time, their parents are also given psychological

In India, medical clinics run newspaper ads saying, "Boy or girl, know the sex of your unborn child." Women are signing up for amniocentesis, and they are aborting baby girls...



Photo: David Barbour, Canadian International Development Agency

help.

Traditional Cypriot culture obliges families to take care of their elderly. But in urban areas, this traditional obligation is being ignored by some. There are often news reports of neglect, ill-treatment and even abandonment, and cases are being referred to the police and social services. Unfortunately, there are no statistics available on the extent of this phenomenon, at least partly because of the shame associated with reporting elder abuse to authorities.

India

Violence against brides and babies

In India, women's vulnerability to violence is deeply rooted in the patriarchal social system. The dominance of men over women includes the control of husbands over wives, fathers over daughters and even sons over their elderly mothers.

Baby girls are considered a severe liability in India; women who have girls lose social status, and later the baby's parents will have to pay substantial dowries to marry her off.

As a result, medical clinics run newspaper ads saying, "Boy or girl, know the sex of your unborn child." The ads promote amniocentesis, a procedure usually used for determining if a fetus has genetic defects.

Women are signing up for the procedure, and they are aborting baby girls. In Bombay, capital of the western state of Maharashtra, one study by a women's group of 8,000 abortions following amniocentesis in 1986 revealed that all but one were performed on female fetuses. In April, 1988 the state passed a new law restricting the test to women over 35 and those at risk of having children with birth defects.

But many observers say young women in Maharashtra are still finding ways to get tested.

India's many thousands of "dowry deaths" each year is another national tragedy.

Although dowries have been outlawed since 1961, they are still common in Indian marriages. The groom's family, after receiving a relatively-handsome payment in cash, jewels, appliances and even cars at the time of the wedding, commonly continues to demand more money and luxury goods

afterwards. The bride's family will spend itself to the brink of bankruptcy rather than face the humiliation of having to take their daughter back. But eventually, the bride's family has to say no, and that is when the groom — often in conspiracy with his family, particularly his mother — begins making threats or silently contemplates murdering his new wife.

By official counts, five Indian women are murdered in dowry-burning each day. Activist groups say the toll is much higher; there may be 10 unreported deaths for every one entered in police records. The favoured way of killing a bride is to douse her with kerosene and set her dress alight. Dowry deaths are often disguised as suicides or kitchen accidents, and so it's impossible to know the true numbers.

Dowries have been illegal in India since 1961, and another more recent law requires a post-mortem examination for all women who die unnaturally within seven years of marriage. But kerosene burns leave no evidence of the crime. As well, police have been suspected of protecting some husbands, and it's easy for them to bribe the police because they hold the family purse strings.

The practice of dowry is thousands of years old in India, but dowry burnings seem to have only become epidemic in the last 20 years. Standard explanations range from the decline of traditional values, growing awareness of women's rights, and the new influence of western materialist culture on ancient traditions.

Malaysia

Pushing for reforms

The following article is based on information Vis-à-vis received from the Women's Aid Organization in Malaysia, and from a paper presented to the expert group meeting on violence in the family held by the United Nations Secretariat in Vienna. Malaysian women have limited legal recourse against violent men — how

much depends on their religion. There is also an organized women's movement, the National Committee Against Violence Against Women, which is pushing for change on four fronts: rape laws, wife assault, the portrayal of women in the media and prostitution.

According to the Women's Aid Organization, one of the four groups which make up the national committee, Malaysia's criminal law doesn't specifically cover wife assault. There are offences called hurt, criminal force and assault which could be applied to family violence incidents. But the police, the organization says, are generally reluctant to charge violent men with assault.

The civil law provisions are only a little more helpful. Amendments to the Marriage and Divorce Act passed 13 years ago enable battered women to get court injunctions against their husbands, but only after the couple has started divorce proceedings.

According to the Women's Aid Organization, many lawyers have found that the injunction is worth no more than the paper it's printed on. Usually the violent husband tears it up and resumes beating the woman. Furthermore, injunctions are only available from the High Court, which are only found in large towns and cities.

Justice is a different matter for Muslims, who make up 58 per cent of Malaysia's 17 million citizens. Muslim women must use the Shariah courts, which have the same authority for Muslims as secular courts have for everyone else. Muslim women don't have the court-injunction option; they can only ask for divorce, and that path is not an easy one. The court will instruct the husband to participate in a mediation process, at which the wife must be present with the husband. If the mediation fails, the court can grant the woman a divorce. But the consequences of divorce are grave: the wife would lose financial and other support, as well as the social status of marriage.

In 1985, the national committee submitted to the government a proposed domestic violence act. The proposed act would make it easier

for women to get speedy court injunctions against violent husbands or boyfriends, and would give the police the power to arrest men who disobey such injunctions, something the police don't have to the power to do now. The proposed act also states clearly what police officers should do in family violence incidents. (The committee has also suggested that policewomen should handle family violence incidents.) The proposed act also calls for the establishment of a family court system, which would handle family violence and any other legal matter pertaining to the family.

The Women's Aid Organization, formed in 1982, is the first agency in Malaysia to help battered women. The organization believes that no one deserves to be battered, and that abused women deserve protection and support. It runs shelters where women and their children can stay for up to three months, or, as warranted, up to nine months.

Besides providing refuge, the organization encourages women to determine their own future and helps them to achieve it. The organization offers a counselling hotline, intervenes in crises, and plays a strong social work and advocacy role. Its workers may accompany a woman to the police, hospital or legal aid, or refer her to a welfare agency.

Contact:

Women's Aid Organization
Box 493 Jalan Sultan
46990 Petaling Jaya
Selangor Darul Ehsan
Malaysia

United States

Co-ordination is the new frontier

by Jane Roberts Chapman

Family violence has been a public policy issue for 15 years in the United States. But the true dimensions of the iceberg still haven't emerged.

District Attorney Elizabeth Holtzman said in testimony before the U.S. Congress: "Violence against women exists in epidemic proportions in

American society. It is also important to recognize that this violence takes a number of forms, always drawing inspiration and sustenance from deeply ingrained prejudice and stereotypes about women and their roles in society."

Researchers estimate that more than two million American women are beaten by their spouses or boy-friends each year. Men commit 95 per cent of all assaults on spouses, according to National Crime Survey data.

The U.S. battered women's movement began about 15 years ago, and there are now 1,500 shelters and safe homes across the country. But there is still not enough shelter space to meet the demand.

The movement also works to reform the criminal justice system and other institutions. Each state has a domestic violence coalition, and, at the national level, the primary advocacy group is the National Coalition Against Domestic Violence, which celebrated its tenth anniversary in 1988.

Besides institutional reform, the movement also works for empowerment of battered women, helping victims regain the decision-making power in their lives.

The federal government last March authorized \$26 million for family violence services. Other national efforts in recent years included the Attorney General's Task Force on Domestic Violence, and the Surgeon General's Workshop on Interpersonal Violence. Both these groups wrote recommendations for policy and program changes in the criminal justice and health care systems.

The criminal justice system has seen profound changes in the last 15 years. Training programs, policy seminars and demonstration projects have been held to discuss what the police and the justice system should do about family violence. Today there is still much debate over the appropriate arrest policy for police. Some state laws and local policies have been changed to require mandatory arrest of the batterer. But many advocates favour a pro-arrest approach, in which arrest is encouraged, rather than mandatory.

Protection orders, issued by courts and implemented by the police, are widely used. But their utility has often been questioned; early this year three battered women in Suffolk County, New York who had protection orders were murdered by their husbands in the space of one week.

Family violence victims have on occasion brought civil suits against cities, claiming the police have failed to protect them. In 1985, a U.S. District Court in Connecticut awarded Tracy Thurman and her son compensatory damages, ruling that the police had acted negligently in failing to protect them from the violent acts of husband and father Charles Thurman.

Some women kill their abusers to protect themselves and their children. In court, they are often not allowed to call witnesses to attest to their abuse, and may be sentenced severely by the courts. But in recent years legal strategies have been devised for such cases. The Battered Women Syndrome has been entered as evidence in some courts, and has been legally recognized by some state legislatures. On the other hand, some defense lawyers maintain that the best legal strategy is grounded in the reasonableness of the use of force by the battered woman against her abuser, rather than in the mental state caused by the abuse she suffered.

Treatment programs for men who batter have proliferated, and vary greatly in their approaches and settings. Men can be compelled by a court to attend a program. And there is a wide body of literature on men's programs, from manuals and program models to critiques of the very concept of men's programs.

In this decade, research agendas on family violence have been written and published. Research advocates have formed the Activist Research Task Force, to contribute to agendas and to encourage research procedures that are humane and appropriate for the battered woman. Activists and some researchers have called for changes in the approach to family violence research, to make it generally more collaborative and realistic.

A 1988 federal law requires doctors, nurses, social workers and other caregivers to report incidents of wife assault they see (they were already legally required to report child abuse and neglect).

The concept of community-wide co-ordination to deal with family violence is getting more and more attention, particularly as a means of dealing with child abuse. Community task forces, with representatives from all sectors, review the response to family violence. Shelters train the police, and the police distribute information on shelters. Child welfare agencies are discovering that many of the abused children they see have abused mothers as well. And so a dialogue has begun to encourage co-ordination and communication between child protection personnel and shelter workers. Multidisciplinary teams, such as the one used at the Child Advocacy Center in Huntsville, Alabama, are increasingly used in child sexual abuse cases.

This is the frontier in family violence in the United States; the various players who deal with family violence are thinking about co-ordinated, interdisciplinary solutions, particularly for child victims.

*Jane Roberts Chapman is executive editor of the journal *Response to the Victimization of Women and Children*.*

Switzerland

State-funded shelters and a new rape law

This article is based on information Vis-à-vis received from the International Social Service office in Zurich.

Ten years ago, the only battered women's shelters in Switzerland were small, privately funded apartments. But as a result of lobbying by women's groups, the state now funds (at least partly) shelters in most of the major cities, including Bale, Berne, Brugg, Geneva and Zurich.

The Global Injustice

As in most countries, the addresses of the shelters are confidential, and are only given by phone to women in crisis. The shelters were developed as a safe refuge, where women could get support and help should they decide to leave their abuser.

Women can stay in a shelter usually for a maximum of three months, but longer if necessary. However, transition houses will not accept women if they have sought shelter and then returned to their abuser more than five times. Apparently the transition house managers believe that by continually accepting these women they are helping the women to find stability in an oppressive situation.

The women's movement is responsible for these improvements in the shelter situation. It has also conducted public education campaigns on family violence, and for the development of an emergency hotline for parents who physically or sexually abuse their children.

The movement is now campaigning to change the rape laws to make rape by a husband a crime.

Portugal

Traditional attitudes prevail

This article was excerpted from the Portugal national report to the colloquium on violence within the family held in Strasbourg.

Child abuse in Portugal is being studied by several public and private institutions. Although the country's child-abuse laws are not as wide-ranging as Canada's, and stress the maintenance of the family unit, some are trying to mobilize public opinion in a new direction.

A survey conducted in mainland Portugal (the Azores Islands and Madeira are also Portuguese) revealed these points:

Most respondents said parents have the right to beat their children, but must not go too far.

The most common victims of violence or neglect were children between six and 14 years of age, and mostly boys.

Violence and neglect were most common in large families, and are often associated with unemployment, alcoholism, parental aggressiveness, poverty, family disputes and the social isolation of families.

Child sexual abuse victims were from nine to 14 years old, and the most common age was 10. Most of the offenders were family members.

Neglect was more common than violence in most parts of the country. Psychological and physical abuse occurred in 14.2 families per 10,000 and 13.2 families per 10,000 respectively. Neglect was found to be far more common, with 29.6 incidents per 10,000 families.

The SOS Children Project was set up by the Institute for Child Support in 1987, to give children a means to speak out against violence and ask for protection as well as help in finding solutions to it.

Unfortunately, the project's goals are in some ways at odds with Portugal's child abuse legislation. Child abuse is an offense only if it involves perversion, or results in tangible harm. The law tends to treat offenders leniently; it stresses that the action taken to combat violence must aim at integrating the child into the family.

Public and private institutions have tried and are still trying to find other ways to deal with violent families. The halfway house family scheme for battered children, launched in 1985, is similar to Canadian foster-parent programs.

The news media has been generally supportive, working to make the public more aware of the child abuse problem.

Violence against women also remains an all-too-mysterious phenomenon in Portuguese life. A recent report by the national Commission on the Status of Women, or CCF, said it's difficult for the public to get at facts about battered women because the problem is hidden and because victims are afraid to speak out. But official figures for 1986 show that violence was the reason for 21 per cent of divorces in that year, the leading cause of divorce.

There is no government funding for projects for battered women, much

less transition houses. The Changing Attitudes project, a public-awareness program aimed at young people and adults, was launched by the CCF and funded by the Swedish government and UNESCO.

Besides free legal aid for the poor, there are almost no institutions or programs for battered women. In hospitals, therapy and follow-up for battered women is provided only in individual cases. The Santa Maria Hospital in Lisbon is the only facility which provides family therapy sessions. There are no programs for men who batter. The only preventive measures in place are public-education campaigns and news-media coverage.

In the area of elder abuse, researchers have isolated the problem of the abandonment of older people by their families. Communities and social service agencies are trying to find solutions to the problem of isolation of the elderly such as paying their neighbours to drop by and provide some home care, and using day centres and home help services run by government or private community groups.

Yugoslavia

The first steps

by Wanda Jamieson

Yugoslavia has long been considered one of the most liberal of the countries in the orbit of the Soviet Union.

Official Yugoslav ideology considers men and women to be equal in all spheres of public and private life. But reality differs considerably. Wife assault is not a criminal offence, but must be prosecuted as a civil suit. To date, few women have successfully pursued this route. Rape within marriage is also not a crime in five of Yugoslavia's six partly-autonomous republics. So wife abuse is, for the most part, considered a private matter, not a public concern.

In May, 1987, the World Society of Victimology and the University of Zagreb sponsored the International Workshop on Domestic Violence and Victim Rights in Dubrovnik. It

The Global Injustice

was the first time in Yugoslavia that an entire symposium was devoted to the subject of family violence. For Yugoslav women, the symposium gave public attention to their own struggle to combat wife abuse, and it gave them the chance to learn about how services are delivered in other countries.

There is virtually no research on the extent of wife abuse in Yugoslavia, although, unofficially, it is believed to be widespread in both cities and rural areas. Vesna Mimica, a women's activist and former wife-abuse victim, surveyed the readership of two major women's magazines on the subject of wife assault in 1984.

Her results, based on 600 responses, revealed that wife assault occurs in all spheres of Yugoslav society. Many women find it hard to come to terms with why their husbands beat them. Others simply blame themselves. Respondents said alcohol abuse was a major contributing factor.

Mimica believes the difficulties facing these women parallel those facing abused women everywhere. Yugoslav women are socialized to accept a patriarchal family power structure, and to perceive men's violence against them as normal. Many don't have the necessary resources to leave their husbands. And many stay "because of the children," although they, too, may be mistreated by the husband.

Because wife abuse is not recognized publicly as a problem, there are very few sympathetic community resources women can turn to for meaningful help and support. "Officials often urge battered women to forgive and forget, in order to keep the family together," Mimica says. And even if women want to leave, often there is nowhere to go. A hous-

ing shortage has emerged alongside Yugoslavia's deepening economic crisis, triple-digit inflation and rising unemployment.

But women now have somewhere to turn, thanks to the efforts of a small nucleus of grassroots feminists in Zagreb. Dissatisfied with what they perceive as state indifference to the needs of abused women, the group a year ago started Yugoslavia's first volunteer-run crisis hotline, called SOS.

SOS workers operate from cramped quarters in a downtown Zagreb office building. Women volunteers from all walks of life — students, homemakers,

vate donations and on the modest revenue from the sale of crafts made by its volunteers. Its goal is to acquire permanent funding, and then to open what would be Yugoslavia's first shelter. But, as another SOS volunteer pointed out, there is considerable "discomfort" to overcome within Yugoslavia's bureaucracy about the group's independent and self-help organizational style before these goals can be achieved. Greater public acknowledgement of wife abuse as a problem is needed to get the government to act.

Encouragement from international bodies such as the United Nations, and information exchanges such as the Dubrovnik conference also help SOS's struggle for more genuine social justice for Yugoslavian women. SOS workers look forward to keeping up the dialogue through future international exchanges.

Wanda Jamieson, principal of Jamieson, Beals, Lalonde and Associates, an Ottawa management consulting firm, attended the International Workshop on Domestic Violence and Human Rights.

Workers operate from cramped quarters in a downtown office building. Women volunteers answer the crisis line 24 hours a day...SOS received 177 calls in its first month of operation.



Photo: David Barbour, Canadian International Development Agency

judges — answer the crisis line 24 hours a day. The volunteers offer crisis counselling and referrals to other agencies, and will contact the police on behalf of the victim in emergencies. SOS received 177 calls from abused women in its first month of operation. As word about its services spreads, the group expects more women will call. Already SOS has received calls from other parts of Yugoslavia.

As it is not an officially sponsored agency, SOS runs exclusively on pri-

Resources

Who Says It Doesn't Hurt

A resource package consisting of a 20-minute video and accompanying manual for use in workshops on pornography. The video explores the social harms of pornography and examines the distortions pornography perpetuates about women. The package is best used in a facilitated workshop. Cost: video and manual, \$38.00; manual only, \$12.45. Contact: YWCA of Metropolitan Toronto
80 Woodlawn Avenue East
Toronto M4T 1C1

Response to the Victimization of Women

A future issue of this American review will discuss international efforts to reduce violence against women and children during the past decade. Included will be first-hand reports on victim assistance programs in India, South Africa and the Philippines, as well as an overview article by activist Ginny McCarthy. For editorial inquiries, contact:

Jane Roberts Chapman
1329 South Stockton,
Ada, Oklahoma
(405) 332-1250
For subscription information,
contact:
Gullford Publications
72 Spring Street
New York, New York 10012

Understanding Criminal Prosecutions for Child Sexual Abuse: Bill C-15 and the Criminal Code

A guide for professionals to the new portions of the Criminal Code and Canada Evidence Act dealing with child sexual abuse. Topics include new and amended offences relevant to the prosecution of child sexual abuse cases, and the new procedures and evidence considerations resulting from Bill C-15. Cost: \$5. Contact:

Institute for the Prevention
of Child Abuse
25 Spadina Road
Toronto M5R 2S9

A New Justice for Indian Children

This is the final report of the Child Advocacy Project undertaken by

the Children's Hospital Child Protection Centre in Winnipeg. The project documented and studied some dynamics of sexual abuse involving children treated at the Children's Hospital of Winnipeg. Funded by the federal departments of Justice and the solicitor general, the project had three aims: to delineate victim and offender population characteristics; to find reasons for any failure to meet the medical, legal or protective needs of the child; and to determine whether native Canadian children were at greater risk of a system-based failure to meet their needs. This 30-page report focuses on issues relevant to reserve-based service delivery and makes recommendations on the health, legal and social service systems directed at better protection of native children. Contact:

Dr. Sally Longstaffe
Project Advisor
Children's Hospital,
Children's Clinic
Room CH102
840 Sherbrook Street
Winnipeg R3A 1S1
(204) 787-3038

Ending Violence in Families: A training program for pastoral care workers

This training package, funded by Health and Welfare Canada, is an attempt by Ecumenical Family Ministries, an inter-church group, to address some realities that volunteer and professional pastoral care workers face when the fact of family violence is recognized. Its purpose is: to raise consciousness about the extent of family violence; to help professionals and volunteers who work in a church context to be sensitive to the possibility of violence in families they work with; and to offer some practical suggestions for effective intervention in violent family situations when providing pastoral care to the victims or perpetrators. The training includes chapters on theological reflections on violence in families, violence against women, child abuse, elder abuse and issues facing the church. Contact:

National Clearinghouse
on Family Violence
Health and Welfare Canada
Brooke Claxton Building

Tunney's Pasture
Ottawa KIA 1B5

Four new child abuse publications

The federal Department of Justice will publish four new titles this year on child sexual abuse. They are, with the catalogue number following in brackets: *The Secret of the Silver Horse*, a storybook for children four to 10 about disclosing sexual abuse (JUS-P-499E); *Tell Someone*, a poster for children (JUS-P-500E); *What to Do If a Child Tells You of Sexual Abuse: Understanding the Law*, a brochure for adolescents and adults (JUS-P-501E); *Canada's Laws on Child Sexual Abuse: A Handbook*, with detailed information on the recent amendments to the Criminal Code and the Canada Evidence Act, for those who work with victims (JUS-P-502-E). Contact:

Communications and
Public Affairs
Department of Justice Canada
Ottawa K1A 0H8,
(613) 957-4222.

To Be On Our Own with No Direction From Home: A Report on the Special Needs of Youth Leaving the Care of the Child Welfare System

By Brian Raychaba

A 21-year-old graduate of Ontario's child welfare system discusses the characteristics of those entering the child welfare system, how they are affected by that system, and the substantial difficulties many face when they leave it. The author offers some recommendations in such areas as transitional and after-care issues, independence programs, youth involvement in services, child welfare research, and allegations of abuse in foster and institutional care. Cost: \$10.50.

Contact:
Donna Vidal
National Youth In Care Network
410 - 2211 Riverside Drive
Ottawa K1H 7X5

Working Together

News from the Family Violence Prevention Division, Health and Welfare Canada

Three years ago Health and Welfare Canada was given \$20 million over five years to launch the Child Sexual Abuse Initiative, which would fund special social, educational and research projects that help fight child sexual abuse.

As well, last June the federal government announced the four-year, \$40-million Family Violence Initiative.

Three years later the Child Sexual Abuse Initiative has funded 148 projects, 74 of which are finished. Let's look at two of them in detail.

A Child Sexual Abuse Overview: 26 Literature Reviews and Special Projects bridges some of the information gaps in the child sexual abuse field. The 26 literature reviews focus on prevention, treatment, training and the organizational and community responses to the problem. Besides finding and analysing the literature on these areas, the literature reviews included recommended priorities for future research work.

Researchers from all parts of the country, representing universities, treatment centres and voluntary organizations, carried out the reviews between September, 1987 and March, 1988. They used a combination of data collection methods, including computer and manual literature searches, interviews and correspondence with key informants, and direct observation of selected prevention, treatment and training programs.

Collectively, the findings of these papers make important statements about how much we understand about child sexual abuse. And it's very important that those who are conducting research and all the key players in the field — governments, voluntary organizations, universities and professional associations — share this information.

For more information about this project, contact the National Clearinghouse on Family Violence.

Child Sexual Abuse: A Training Program to Empower Frontline

Workers is sponsored by the Nova Scotia Family and Child Welfare Association. The training, consisting of four seminars held in three locations in Nova Scotia, drew a total of 55 participants.

The seminar participants discussed general sexuality issues, and examination of workers' basic beliefs and personal reactions to child sexual abuse. Participants were encouraged to develop links between theory and practice, and to practice intervention skills.

The fourth seminar brought together all 55 participants, along with their managers and policy makers from the departments of Health and Fitness and Community Services. The participants discussed the issues which formed barriers between front-line staff and administrators. These barriers were discussed, and many recommendations were made that were to be discussed with the appropriate government departments.

For more information, contact Elsie Blake, Executive Director, Nova Scotia Family and Child Welfare Association at (902) 422-1316 or Project Co-ordinator Catherine Lambert at (902) 422-1317.

Reports of the Child Sexual Abuse Initiative projects are available for consultation at the clearinghouse.



Working Together: 1989 National Forum on Family Violence, June 18 to 21 in Ottawa: This forum is a key part of the federal government's family violence initiative announced last June. Representatives of private and public sector agencies, professional associations, the voluntary sector, the research community and corporations will get a chance to contribute to the development of long-term plans for national responses to family violence. Family violence experts from across Canada who are involved in program and policy development, research, service delivery, advocacy,

public and professional education will be invited to take part in the forum's working sessions. Proceedings of the workshops will be published in the fall.

The planning of the forum is being co-ordinated by a federal inter-departmental committee, with members from Health and Welfare, Indian Affairs, Justice, Secretary of State, Solicitor General and Status of Women.

National Workshop on Child Sexual Abuse: Rix Rogers, special advisor to the minister of health and welfare on child sexual abuse, will convene an invitational workshop on child sexual abuse in the last week of May. The invitation list will include some of the people Rogers consulted with in the last few months. The workshop will mark the end of Rogers' consultations. He will give a final report to the minister in September.

Contact:

The National Clearinghouse
on Family Violence
Family Violence
Prevention Division
Health and Welfare Canada
Brooke Claxton Building
Tunney's Pasture
Ottawa K1A 1B5
(613) 957-2938

Correction

Please note that the correct phone number of the British Columbia/Yukon contact for the proposed national organization of transition houses (see Update, Vis-à-vis Volume 6, Number 4) is (604) 987-1773. We apologize for any inconvenience this may have caused.

L'injustice universelle

La violence familiale — et l'action dans ce domaine — à l'échelle mondiale

Welsh Women's Aid, (aide aux femmes galloises), un groupe qui

lence, a assisté à cette conférence et l'a résumée pour ce numéro spécial sur la violence familiale à l'échelle planétaire.

La conférence de Cardiff nous a confirmé la mondialisation de la violence faite aux femmes.

Dans le monde, la violence se présente sous plusieurs formes. Il y a la violence physique telle que le viol, les coups, la privation de nourriture, le meurtre des foetus ou d'enfants de sexe féminin (la

nouvelle technologie qui prédétermine le sexe du foetus a eu l'effet d'augmenter radicalement les avortements en Inde et en Chine), les épouses brûlées vives, la mutilation sexuelle, et le sati ainsi que la violence psychologique comme le harcèlement, l'avilissement, l'humiliation, la négligence, le retrait de l'amour, de l'affection et de la compréhension.

À Bombay, selon une étude, une femme sur cinq est violentée. En 1983, à Calcutta, il y avait en moyenne cha-

que jour deux épouses brûlées vives. Depuis 1947, il y a eu 22 cas rapportés de sati, bien que cette pratique soit interdite depuis 1829. Le sati est un rituel de la religion hindoue où les conjointes sont brûlées vivantes sur le bûcher funéraire de leur conjoint.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, plus de 60 p. 100 des femmes disent avoir été frappées par leur mari. À l'heure actuelle, au Bangladesh,

l'assassinat de femmes par le conjoint représente 50 p. 100 de la totalité des meurtres. L'Angleterre, quant à elle, accueille annuellement 30 000 femmes et enfants dans les maisons d'hébergement.

Dans ce numéro : comptes rendus sur l'Argentine, l'Australie, la Grande-Bretagne, le Costa Rica, l'Inde, le Portugal, la Malaisie, les États-Unis, la Yougoslavie...

Aux États-Unis, une femme sur six est violentée.

Les formes que prend la violence et les statistiques indiquent bien l'intensité des agressions. L'absence de judiciarisation dans les assassinats féminins, la non-reconnaissance du viol d'une conjointe comme un crime dans la majorité des pays, nous laissent supposer les ramifications d'une conspiration mondiale contre les femmes. L'inertie des gouvernements, la duperie des religions et la complicité des coutumes indiquent l'institutionnalisation de cette conspiration. Voilà seulement quelques années que les États reconnaissent l'existence même de la problématique.

Les gouvernants ne sont pas simplement aveugles et mal avisés; ils se montrent trop souvent haineux à l'égard des féministes : en Malaisie, dernièrement, une Malaise a été incarcérée indéfiniment et ce sans procès, pour avoir participé à une manifestation publique contre le viol! La religion, quant à elle, sanctionne et glorifie le contrôle des femmes par les hommes. Une musulmane au Pakistan est

Injustice, suite à la page 2

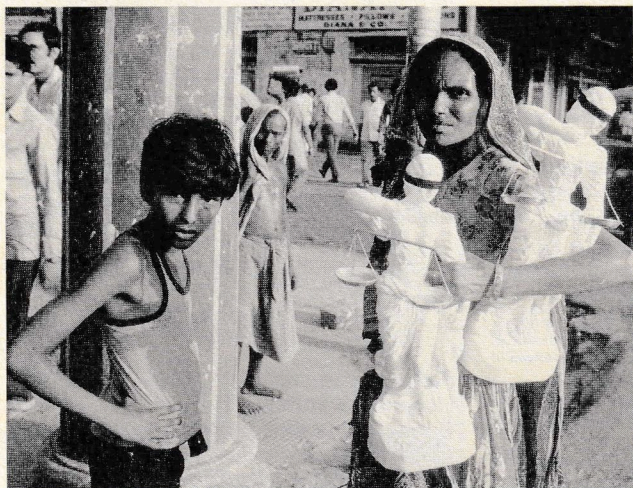


Photo : David Barbour, Agence canadienne de développement international

fournit des services d'hébergement et de soutien aux femmes victimes de violence aux pays de Galles, a tenu en octobre dernier la première conférence internationale d'aide aux femmes. Celle-ci a réuni des femmes de monde entier qui aident leurs consoeurs victimes de violence et leurs enfants. Denise Stewart, du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de vio-

Injustice, suite de la page 1

facilement lapidée si elle porte plainte contre son violeur sans qu'il y ait deux hommes pour témoigner du crime! La famille d'une épouse qui commet le «sati» est grandement honorée chez les Hindous. Le divorce est interdit chez les catholiques en

Le mouvement mondial doit maintenir son leadership dans la problématique et réduire sa précarité financière.

Irlande. La polygamie est tolérée par plusieurs pratiques religieuses.

Les coutumes augmentent la tolérance à la violence en faisant croire aux femmes qu'on les protège alors qu'elles les réduisent à l'impuissance. Dans le Tiers-Monde, une coutume veut que le fiancé paie pour sa future épouse et, lorsque celle-ci décède, l'argent lui est rendu. Dans les faits, le remboursement du paiement consenti serait le motif premier des meurtres perpétrés contre les femmes dans ce coin du monde.

Jusqu'à tout récemment, peu de lois protégeaient les victimes et lorsqu'elles existent, elles ne sont pas appliquées. Des générations de femmes ont payé de leur vie ces traditions estimées, ces croyances prises. Le mouvement des femmes a transformé ce passé. Il a fait reconnaître la violence faite aux femmes comme l'un des graves problèmes sociaux de cette décennie.

À mon grand soulagement, la prise de conscience élargie de la conspiration masculine a été suivie d'un profond sentiment de connivence féminine à l'échelle mondiale. Depuis près de deux décennies, les féministes de tous les continents ont organisé des lieux de résistance et de dénonciation de cette oppression, des droits sécuritaires pour ces victimes : les maisons d'hébergement. L'organisation de ces refuges transitoires est un mouvement mondial.

Sur les continents américain et européen, le nombre de maisons, bien qu'il ne suffise pas à la demande, est spectaculaire;

les pays en voie de développement en dénombrent beaucoup moins. Le bloc de l'Est ne les reconnaît pas formellement. L'Asie s'organise. Les maisons aux États-Unis à elles seules hébergent un million de femmes par année!

Faire le bilan de nos réussites est certainement euphorisant, mais il exige un regard sur nos faiblesses. Le financement s'avère être une déficience généralisée. Dans le monde entier, nous sommes subventionnées par les mêmes institutions que nous dénonçons. Une autre mise en garde provient de Rebecca Dobash de l'université de Sterling en Écosse. Dans son allocution, elle félicite d'abord le mouvement élargi des femmes. Toutefois, elle nous dit que la tâche est inachevée et que nous sommes à un moment critique. Elle insiste sur l'obligation de prendre position par rapport au traitement des hommes. Elle m'a fait me rendre

compte que c'est par cette brèche qu'ils pourraient récupérer la problématique.

Par conséquent, le mouvement mondial doit relever deux défis. Le premier est de maintenir son leadership dans la problématique. Le deuxième est de réduire sa précarité financière. Les deux luttes sont également importantes dans l'atteinte des objectifs qui visent à l'élimination de la violence.

VIS-À-VIS

UN BULLETIN NATIONAL
SUR LA VIOLENCE FAMILIALE
Volume 7, numéro 1
Printemps 1989
ISSN 0823-0404

Vis-à-vis est publié chaque trimestre par le Conseil canadien de Développement social, avec l'aide financière de Santé et Bien-être social Canada. Veuillez adresser votre correspondance (articles, lettres et notes) au :

Programme sur la
violence familiale
**Conseil canadien de
Développement social**
55, avenue Parkdale
C.P. 3505, Succursale C
Ottawa (Ontario) K1Y 4G1
Tél. (613) 728-1865

Programme sur la
violence familiale
Recherches et articles :
Chantal Goyette, Jocelyne
Leblanc, Nahid Faghfoury
Rédacteur : Tom Vradsenburg

Les opinions exprimées dans ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les positions de Santé et Bien-être social Canada. Cette publication peut être copiée et distribuée, à condition d'en attribuer l'origine au Conseil canadien de Développement social.



Appuyez Centraide

Calendrier

DU 14 AU 16 JUIN 1989

The Abusive and the Abused: How to Help, cinquième conférence annuelle de la Société d'aide à l'enfance d'Halifax, Dartmouth (N.-É.).
Thèmes : foyers violents, enfants maltraités et adolescents déviants.
Coût : 195 \$ avant le 1^{er} avril, 225 \$ après. Contacter :

Children's Aid Society of Halifax
5244, rue South
Halifax (N.-É.)
B3J 1A4
(902) 425-5420

DU 2 AU 4 JUIN 1989

Victims, Offenders and Their Families: Issues in Coping, Caring and Changing, le deuxième colloque annuel de Victoria sur l'exploitation sexuelle des enfants, à l'université de Victoria. Séances plénières, ateliers et exposés principaux. Coût : 100 \$-125 \$. Contacter :

Conference Office
Université de Victoria
C.P. 1700
Victoria (C.-B.)
V8W 2Y2

Sur le terrain

Nouvelle-Écosse

Au cours des trois dernières années, la maison Bryony House d'Halifax a reçu 400 000 \$ de la part de Santé et Bien-être social Canada pour financer son programme de traitement des adolescentes.

Ce projet-pilote de trois ans est coparrainé par le département des études sur les femmes de l'université Mount Saint-Vincent.

Le programme s'adresse à trois groupes d'adolescents — les 12-13 ans, les 14-15 ans et les 15-17 ans — qui ont résidé à la maison Bryony et ont été témoins ou victimes de violence familiale.

Dans chaque groupe, les deux thérapeutes établiront un cadre dans lequel les enfants pourront parler de leur vécu et de leurs sentiments et apprendre pourquoi ils ont adopté tel ou tel comportement. Ces séances dureront pendant six mois.

La maison Bryony cherche également à obtenir une subvention d'Opération Refuge (qui fait partie de l'initiative fédérale en matière de violence familiale) et d'autres sources afin d'offrir des places aux femmes victimes de violence qui souffrent aussi d'alcoolisme et (ou) de toxicomanie. Il n'existe actuellement aucun programme en Nouvelle-Écosse qui lutte à la fois contre la violence et l'accoutumance. Un tel programme pourrait inclure le traitement des enfants élevés dans des foyers violents par des parents en état d'accoutumance. Contacter :

Wendy Trull

Halifax Transition House Association

C.P. 3453

Halifax (Nouvelle-Écosse)

B3J 3J1

(902) 423-7183

Manitoba

Le South East Family Crisis Intervention Centre Inc. a lancé une campagne de financement innovatrice qui intéressera les maisons de transition et les services aux femmes. Le centre prépare un livre de cuisine avec des recettes provenant de maisons d'hébergement, de maisons de transition et de services aux femmes. Ce livre de cuisine comprendra aussi des renseignements sur les services fournis par chaque organisme participant, ainsi qu'une page détachable sur les ressources et les services d'urgence, qui donnera des informations sur la localité.

Le centre demande aux maisons de transition et aux groupes de femmes de lui donner six à dix recettes, accompagnées d'un paragraphe décrivant leurs services. Le centre réalisera ensuite le livre de cuisine, qu'on pourra se procurer à prix coûtant s'il est acheté par lots de 100 exemplaires ou plus. Les maisons de transition et les groupes de femmes pourront ensuite faire un profit en vendant ces livres dans leurs collectivités. Contacter :

South East Family Crisis

Intervention Centre, Inc.

C.P. 3130

Steinbach (Manitoba)

R0A 2A0

(204) 326-6062

Ontario

Le groupe Kingston and Area Citizens against Child Sexual Abuse (CASCA) a ouvert deux centres d'hébergement en février, qui s'ajoutent aux deux maisons ouvertes en 1988.

Ces quatre foyers, financés par les ministères provinciaux des Services sociaux et communautaires et du Logement, offrent un accueil et un soutien à des victimes de violence familiale des deux sexes, âgées de 16 à 24 ans.

Le premier foyer, soit le principal, a ouvert ses portes en mai dernier. Il propose un service de counselling 24 heures sur 24 à un maximum de cinq résidents, un groupe d'entraide pour les occupants et une ligne d'é-

coute téléphonique 24 heures sur 24 pour les personnes en difficulté à la recherche d'un logement.

Le deuxième foyer, qui est entré en activité en novembre dernier, fournit un hébergement de courte et de longue durée à un maximum de neuf victimes. Tous les loyers sont indexés sur le revenu.

Les troisième et quatrième foyers offrent un mode de vie plus indépendant, au sein du programme de CASCA; ils fournissent un troisième niveau de service à quinze résidents au plus, qui reçoivent moins de soutien et disposent d'une plus grande autonomie afin de devenir petit à petit plus indépendants. Dans ces foyers, les loyers sont aussi indexés sur le revenu.

CASCA compte 23 membres affiliés de la région de Kingston, qui ont élu un conseil d'administration composé de dix membres. Contacter :

CASCA

C.P. 1093

Kingston (Ontario)

(613) 542-1101

Mise à jour

Dix groupes lancent un projet interdisciplinaire

Dix associations nationales représentant des intervenants de divers domaines, justice pénale, services sociaux, soins de santé, enseignement et religion, ainsi que des usagers de ces services et leurs défenseurs, se sont unis pour former le projet interdisciplinaire sur la violence familiale.

Le groupe étudiera les moyens de promouvoir des stratégies interdisciplinaires pour lutter contre la violence familiale (voir *Vis-à-vis*, vol. 6, n° 1).

Le groupe vient de terminer une étude de huit mois qui s'est penchée sur les besoins de concertation, les obstacles aux actions en

commun et les moyens de promouvoir les approches interdisciplinaires. On utilise maintenant cette étude pour élaborer des lignes directrices et des documents interdisciplinaires pour les professionnels.

On peut obtenir un sommaire des résultats de l'étude auprès de :

Dianne Kinnon, coordonnatrice de la recherche

Projet interdisciplinaire sur la violence familiale

C.P. 4325, succursale E

Ottawa (Ontario)

K1S 5B3

La lutte mondiale contre la violence à l'endroit des femmes

Louise Guénette et Tracy Heffernan

La violence est une réalité qui marque la vie de toutes les femmes. Dans le monde entier, elles courent un risque dans leur maison, dans la rue et dans certains pays, sont menacées par l'État. Les femmes qui subissent une violence qu'elles soient battues, agressées sexuellement, harcelées ou torturées ont généralement peu de recours. La violence à leur endroit est ignorée. Leurs cris sont étouffés.

MATCH, une organisation non gouvernementale de développement d'envergure internationale, qui aide les femmes du Tiers-Monde, a décidé en juin 1988 de concentrer certains de ses efforts sur la violence familiale. MATCH appuie maintenant des groupes de femmes qui s'organisent par rapport aux enjeux reliés à la violence familiale et luttent contre ce fléau.

À Lima, au Pérou, La Voz de la Mujer (la voix des femmes), le groupe des femmes d'une grande organisation de développement communautaire, a fait une analyse très claire des obstacles qui empêchent les femmes victimes de violence de partir ou d'améliorer leur situation : le manque d'argent, le bien-être de leurs enfants et la peur de l'agresseur.

Plus de 75 millions de femmes et de jeunes filles africaines sont victimes de circoncision sous des formes diverses, y compris la clitoridectomie et l'infibulation, ou circoncision pharaonique. L'opération est généralement exécutée dans des conditions insalubres, avec des couteaux de cuisine, des lames de rasoir ou des morceaux de verre.

Les conséquences sont multiples et de longue durée : infection, compli-

cations lors de l'accouchement ou douleur toute la vie durant. La circoncision des femmes est basée sur un contrôle de leur sexualité. Comme l'a déclaré une militante, Berhane Ras-Work, «la circoncision des femmes est un exemple patent de la violence sociale que les femmes doivent subir en silence comme le prix du mariage et de l'identité sociale».

M^{me} Ras-Work est présidente du

«Nous avons transformé notre chagrin en colère. Nous ne nous laisserons plus pousser contre le mur de la répression. Nous poursuivrons notre action d'éducation et de mobilisation....»



David Barbour, Agence canadienne de développement international

Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants (CIAS). Par l'éducation, ce comité tente de mettre fin à toutes les formes de circoncision d'ici l'an 2000. Il a lancé un programme de formation dans dix pays africains à l'intention des sages-femmes qui pratiquent aussi la circoncision des femmes dans les villes et les villages. Le programme leur enseigne les méfaits de cette coutume, ainsi que de nouvelles compétences médicales qui leur permettront de compenser

la perte de leurs revenus provoquée par l'arrêt de la circoncision.

Le CIAS espère aussi sensibiliser les membres des collectivités, afin de jeter le discrédit sur certains tabous et croyances traditionnelles. Par exemple, la plupart des femmes ne savent pas à quoi ressemble une vulve non circoncise et beaucoup croient que le clitoris, s'il n'est pas enlevé, deviendra long et laid. Les hommes, pour leur part, en sont venus à considérer les femmes circoncises comme la norme et une vulve infibulée ou un clitoris excisé comme des organes génitaux normaux.

Aux Philippines, les femmes se sont organisées pour protester contre les atrocités commises par l'armée à l'encontre de militantes communautaires comme la torture, le viol et le meurtre. GABRIELA, l'organisation féministe nationale, a récemment organisé une campagne contre ces abus. Celle-ci, baptisée «Nous ne serons plus des victimes», pressera le gouvernement de M^{me} Aquino de mettre un terme à la militarisation croissante des Philippines et créera des maisons d'hébergement pour les femmes et des enfants victimes de violence commise par les militaires.

Comme l'explique une de ces victimes, «Nous avons transformé notre chagrin en colère. Nous

ne nous laisserons plus pousser contre le mur de la répression. Fidèles à notre engagement de changer la société et de libérer nos femmes et notre peuple, nous poursuivons notre action d'éducation et de mobilisation. Nous avons compris la signification de notre sacrifice, nous avons identifié les sources de notre douleur et nous sommes persuadées que finalement, nous vaincrons.»

MATCH analyse la violence faite aux femmes comme un tout, depuis les coups jusqu'à la circoncision et à

l'agression de l'armée. MATCH espère faire sortir du foyer la question de la violence où on la situe souvent au Canada et la voir reconnaître comme partie intégrante d'un système patriarcal prédominant. C'est pourquoi il est important de réunir les femmes du Canada et du Tiers-Monde pour qu'elles échangent sur leur vécu et leurs luttes, examinent leurs ressemblances et leurs différences et commencent à édifier un mouvement mondial parti de la base afin de lutter contre la violence à l'endroit des femmes.

Louise Guénette et Tracy Heffernan sont agentes de projets au Centre international MATCH.

Argentine

Un public mieux sensibilisé, mais l'économie défailante est un handicap

Jorge Corsi

La lutte contre la violence familiale en Argentine n'a débuté qu'en 1983, année où les militaires ont passé le pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu. C'est à ce moment que grâce aux efforts isolés de travailleurs sociaux, de psychologues, de médecins, d'avocats et de bénévoles, les femmes victimes de violence conjugale et les enfants maltraités ont reçu de l'aide. Depuis lors, les principaux hôpitaux pour enfants ont mis sur pied des équipes d'aide aux enfants maltraités et d'enquête dans ce domaine.

Des groupes d'entraide pour les femmes victimes de violence, qui offrent une aide médicale, psychologique et juridique, ont été créés dans la province de Buenos Aires et élargis à quelques autres provinces de l'Argentine. Il existe aussi plusieurs autres groupes qui essaient de mettre sur pied des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence mais qui rencontrent des difficultés à cause de la situation économique difficile de l'Argentine. Par conséquent, il n'existe encore aucune maison d'hébergement pour femmes victimes de violence.

Le gouvernement fédéral a été bien trop accaparé par une écono-

mie qui bat de l'aile et d'autres problèmes pour prendre des mesures contre la violence familiale. Mais par suite des campagnes d'éducation publique menées par les groupes de femmes, certains organismes du gouvernement fournissent un appui. Deux projets de loi ont été déposés au Parlement en vue d'aider les victimes de violence familiale.

Dans la province de Neuquen, on a instauré un programme de prévention de la violence familiale et dans la province de Buenos Aires, on a créé le premier poste de police entièrement féminin pour les femmes victimes de violence.

L'université de Buenos Aires élabore actuellement un programme d'études post-supérieures sur la violence familiale. Il s'adresse aux psychologues, avocats, travailleurs sociaux, sociologues et professionnels de la santé désirant se spécialiser en violence familiale.

Ce que les organisateurs du programme ne peuvent certainement pas promettre, c'est un emploi lucratif à la clef. À cause du marasme économique et du manque de maisons d'hébergement et de programmes de protection, la plupart des professionnel-le-s qui interviennent auprès des femmes victimes de violence le font à titre bénévole.

Les pressions économiques vécues au quotidien contribuent aussi à augmenter l'incidence de la violence conjugale, qui aboutit parfois à l'homicide. Mais en Argentine, comme dans de nombreux pays, il n'existe aucune méthode fiable pour recueillir et comparer des statistiques.

Bien que les femmes s'organisent et deviennent plus conscientes du problème de la violence familiale, les hommes se montrent lents à admettre la responsabilité de leur comportement. Il est très difficile de les amener à accepter de l'aide, puisqu'il n'existe aucune loi les y contraignant. Toutefois, on dénombre quelques efforts isolés pour améliorer le traitement des hommes violents.

Contactez :

D^r Jorge Corsi
Beruti 3161
1425 Buenos Aires
Argentine

Le D^r Jorge Corsi est directeur des études post-supérieures sur la violence familiale à l'université de Buenos Aires. Il a beaucoup écrit sur la violence familiale en Argentine.

Australie

Le gouvernement s'engage

Ce texte est extrait de l'article intitulé «Women Battering as a Social Problem: The Denial of Injury» publié dans l'Australia and New Zealand Journal of Sociology, volume 23, numéro 1, mars 1987, par Suzanne Haty, et de l'étude sur les formes d'intervention d'urgence et les types de mesures immédiates et structurelles pour prêter assistance aux femmes agressées au foyer, 1986, présentée lors de la réunion du groupe d'experts sur la violence au foyer, au Secrétariat des Nations Unies.

Les statistiques de la police démontrent qu'on fait le plus souvent appel à elle en cas d'accident de la route, puis de violence au foyer. Souvent, on ne signale pas ce genre de crime en Australie.

Après avoir prêté l'oreille aux préoccupations des organisations de femmes, le gouvernement fédéral a pris des mesures à plusieurs égards : réformes juridiques cruciales, programmes de sensibilisation et services aux victimes.

Le gouvernement envisage des réformes du droit de la famille pour s'assurer que les pères divorcés ou séparés participent au coût de l'éducation de leurs enfants. Autre sujet brûlant, celui du droit de visite aux enfants pour les conjoints violents.

Le régime national de sécurité sociale accorde une prestation de parent soutien de famille que les femmes avec des enfants peuvent toucher si elles quittent le foyer.

Le droit pénal fédéral a été réformé de sorte que la violence familiale compte désormais parmi les agressions. Cette réforme donne clairement à la police le pouvoir d'intervenir dans les conflits familiaux. Dans la plupart des cas de violence familiale, les femmes sont légalement tenues de témoigner contre leur mari. En Nouvelle-Galles du Sud, un des États de l'Australie, la loi sur les homicides a été modifiée en 1981 ; dorénavant, les femmes victimes de violence qui assassinent leur mari dans certaines circonstances sont passibles d'une peine moins lourde que l'emprisonnement à perpétuité habituel.

Dans le domaine de l'enseignement, le gouvernement fédéral a préparé une pochette à l'intention

des enseignants des écoles secondaires, qui traite de la dépression, de la dépendance dans les relations et de la résolution des problèmes. Cette année, les autorités ont lancé une campagne nationale d'éducation du public. Les groupes de professionnels confrontés à la violence familiale reçoivent une formation. Les policiers consultent les intervenantes des maisons d'hébergement pour l'élaboration d'un module de formation élargi.

Environ 43 000 femmes australiennes et leurs enfants ont trouvé refuge dans une des 190 maisons d'hébergement autonomes en 1986-87 (dont certains centres réservés aux femmes aborigènes). Le gouvernement a mis sur pied une ligne d'écoute téléphonique multilingue qui fournit des services de renseignements, de consultation et d'aiguillage. Il existe aussi dix groupes d'entraide axés sur la violence familiale. Le ministère fédéral du Logement dispose d'un système qui accorde la priorité pour l'obtention d'un logement subventionné aux femmes qui quittent leur foyer pour cause de violence familiale. Ces femmes ont également droit à une réduction de loyer si leur revenu est faible.

Grande-Bretagne

Un fossé qui s'élargit

Sandra Horley

En tant que Canadienne possédant onze ans d'expérience au sein du mouvement britannique des maisons d'hébergement, j'ai conscience non seulement des différences entre les politiques britanniques et nord-américaines en matière de violence familiale, mais aussi de l'élargissement du fossé au cours de ces onze années. Un cas récent illustre cette situation :

Une femme avec cinq enfants, considérée après évaluation comme une mère aimante, avec des capacités parentales plus que satisfaisantes, avait quitté son mari et repris ensuite la vie commune. C'était un homme extrêmement violent qui avait aussi maltraité les enfants. Lorsqu'il l'avait attaquée à nouveau, elle s'était enfuie dans une maison d'hébergement pour femmes.

Après l'audience du tribunal et l'intervention des services sociaux, ses enfants ont été placés dans cinq familles d'accueil différentes. Elle n'est pas autorisée à reprendre ses enfants au cas où elle retournerait vivre avec son mari, mais maintenant elle n'a aucun autre endroit où aller. Elle n'a pas droit à un logement parce que ses enfants ne sont pas avec elle et par conséquent, son besoin n'est pas jugé prioritaire.

Son mari a comparu devant un juge qui avait accepté de sa part une promesse de ne plus maltraiter sa femme. Les juges acceptent à maintes reprises des engagements de cette nature. Normalement, si la promesse est rompue, le contrevenant doit comparaître à nouveau devant le même juge et cela suppose souvent une période d'attente.

Pendant ce temps, l'épouse est en danger mais la police n'intervient pas parce qu'il s'agit seulement d'une promesse. À de nombreuses reprises, des femmes sont venues à la maison d'hébergement où je travaille avec des blessures graves. Leur mari les avaient battues et elles ne bénéficiaient d'aucune protection de la police jusqu'à ce qu'on trouve le même juge.

Ce cas illustre les lacunes et (ou) les insuffisances de l'action des services sociaux, de la police et du système judiciaire en Grande-Bretagne à l'heure actuelle. Ce sont les femmes et leurs enfants qui sont pénalisés à cause du comportement du conjoint. On a parfois peine à croire que depuis 1861, les voies de fait constituent un crime en vertu de la loi sur les infractions à l'égard de la personne.

Les procureurs de la Couronne peuvent aussi minimiser l'aspect criminel de l'agression conjugale; on a récemment demandé à une femme si elle voulait vraiment maintenir ses poursuites, car cela serait «stressant».

On pourrait éviter les ravages constants causés par ce genre de réaction chez les femmes victimes de violence si la société tenait les hommes violents pour responsables de leurs actes. Toutefois, en Grande-Bretagne, on privilégie les actions civiles plutôt que criminelles. En vertu du système actuel, c'est la femme violente et non son agresseur qui se retrouve sans logis. Une fois que la loi sur les voies de fait criminelles leur a fait défaut, les femmes en maison d'hébergement doivent recourir à la loi sur les personnes sans abri. Mais les autorités locales peuvent

refuser leur soutien si les femmes ne sont pas originaires de la région ou ne peuvent fournir assez de preuves de la violence subie. Même si elles ont droit à un logement social, la pénurie dans ce domaine les oblige souvent à séjourner jusqu'à deux ans dans des centres d'hébergement.

Par suite d'une mesure récemment prise par un gouvernement qui entend préserver la cellule familiale, certains juges ont poussé les femmes à participer à des séances de conciliation avec leur conjoint. Cette politique, qui menace la sécurité de la femme, indique aussi à l'homme qu'il n'est pas le seul responsable de sa violence.

La Grande-Bretagne n'a pas de programme pour les hommes violents. Je ne crois pas que nous serons prêts à en mettre sur pied avant d'adopter une politique ferme en matière d'arrestation et de poursuite qui rende les hommes responsables de leur violence.

Mais malgré des obstacles à première vue insurmontables, on relève certaines améliorations. Les revendications du mouvement des maisons d'hébergement ont abouti à l'envoi d'une directive à la police métropolitaine de Londres en 1987, lui rappelant la nature criminelle de l'agression au foyer à l'endroit des femmes. Maintenant, les policiers semblent se montrer plus sévères en cas de violence familiale et offrent plus de soutien aux victimes. La situation a aussi évolué par suite aux recommandations récentes demandant aux policiers de rang supérieur, qui ont admis avoir parfois omis de protéger les femmes, de faire des rapports plus exacts.

Mais on ne dispose toujours pas de principes directeurs coordonnés ni de politique pour les organismes, tandis que les études, l'éducation du public et la formation professionnelle (en plus de celle que dispensent les maisons d'hébergement à leurs intervenantes) brillent par leur absence.

Chose ironique, la Grande-Bretagne, pays autrefois pionnier dans le domaine de la violence familiale, a pris du retard par rapport au Canada dans sa façon de traiter les femmes victimes de violence. L'année prochaine, le ministère de la Sécurité sociale modifiera peut-être sa méthode de paiement des prestations, ce qui risque de provoquer la fermeture de nombreuses

maisons d'hébergement. Tout ce travail d'avant-garde prendrait alors fin.

Contacter :

Sandra Horley

75 Dukas Avenue

Muswell Hill

Londres

N10 2PY, Royaume-Uni

Chine

Causes traditionnelles et solutions modernes

L'article suivant est basé sur des renseignements extraits du rapport soumis lors de la réunion du groupe d'experts sur la violence dans la famille, tenue par le Secrétariat des Nations Unies à Vienne, Autriche, en décembre 1986.

Plus de 40 ans se sont écoulés depuis la révolution communiste en Chine, mais les croyances traditionnelles sont toujours bien ancrées.

Dans 64 p. 100 des familles, trois générations vivent sous le même toit. Dans les régions rurales en particulier, les mariages arrangés sont encore fréquents. Et bien sûr, le mari est toujours considéré comme le maître du logis.

Certains hommes croient toujours que leur femme a pour devoir de répondre à leurs besoins et de faire des enfants, en particulier des garçons. Certains maris se fâchent lorsque leurs femmes ne donnent pas naissance à des fils, car ils jugent important d'avoir un héritier mâle. Et s'ils maltraitent leur femme parce qu'elle a eu une fille, il est bien probable que cette petite fille subira à son tour des sévices. Les filles sont souvent battues et privées d'instruction.

Une autre tradition veut que la mère du mari ait préséance sur sa femme dans le ménage. Les belles-filles peuvent être maltraitées si pour une raison ou une autre, elles ne répondent pas aux attentes de la belle-mère.

Les mariages arrangés peuvent aussi contribuer à la violence familiale, notamment au meurtre, ou conduire au suicide.

À Shanghai, la violence familiale est la cause d'environ 6 p. 100 des blessures graves et des décès.

Les femmes âgées sont souvent la cible de mauvais traitements. La réticence à subvenir aux besoins d'une

mère ou d'une belle-mère peut se traduire par une violence, voire un meurtre, ou par le suicide.

Au moins la révolution communiste a-t-elle apporté de nouveaux moyens pour lutter contre la violence familiale. En cas de violence familiale, ce sont souvent d'abord les groupes d'habitants, une section des comités de quartier parrainés par le gouvernement, qui prennent des décisions et arbitrent les conflits au niveau local en Chine. Lorsque la violence familiale s'est produite, le groupe d'habitants prendra des mesures pour s'assurer que la situation n'empire pas. Tout d'abord, le groupe aidera la victime en l'envoyant vivre chez une autre famille pendant une courte période. En même temps, le groupe, en collaboration avec le comité de quartier et la fédération des femmes, un groupe de militantes, critiquera publiquement le mari pour sa violence et lui ordonnera de corriger son erreur ou lui demandera de signer une déclaration promettant de mettre un terme à la violence.

Dans les cas graves, la fédération des femmes, le comité de quartier et l'employeur de l'homme violent pénaliseront ce dernier. Si une épouse, une fille ou une belle-mère est gravement blessée par suite de violence familiale, l'agresseur est pénalisé par le service de la sécurité publique. Les agresseurs chroniques et extrêmement violents peuvent être envoyés dans un camp de réadaptation par le comité de quartier, si celui-ci juge qu'ils portent atteinte à l'ordre public.

Au cours des dernières années, on a lancé un programme d'éducation du public dans l'ensemble de la Chine pour sensibiliser la population aux droits des femmes et des enfants, en particulier ceux des filles. Dans le cadre de ce programme, on a affiché publiquement des articles tirés des médias contrôlés par l'État, qui analysaient les causes de la violence familiale.

Les avocats, les étudiants et les professeurs de droit ont aussi établi des kiosques dans les parcs et les marchés où ils offrent des conseils juridiques gratuits. La fédération des femmes, qui possède ses propres avocats, s'est fait le champion des victimes de la violence familiale. La fédération des femmes de Beijing a organisé 686 cours d'initiation au droit et a formé plus de 90 000 femmes. Certaines d'entre elles ont

constitué une solide équipe de professionnelles qui travaillent afin de mieux prévenir et maîtriser la violence familiale.

Costa Rica

De la rhétorique à la pratique

L'article suivant est tiré de renseignements fournis par Norma Profit, une intervenante canadienne en maison de transition qui travaille actuellement au sein du mouvement

MUSADE (femmes unies pour la santé et le développement) à San Ramón, Costa Rica, et par Blanca Zelaya Irrías une assistante sociale s'occupant d'enfants à San José.

Au Costa Rica, pays le plus démocratique et parmi les plus riches d'Amérique Centrale, il est illégal de maltraiter une femme. Mais beaucoup de contraintes sociales font obstacle au signalement de cas de violence conjugale et aux poursuites judiciaires se terminant par une condamnation.

Les femmes sont libres de porter plainte mais il leur est difficile d'obtenir une condamnation, par exemple si elles ne disposent pas de témoins. Beaucoup ne portent pas plainte par peur, par une passivité due à leur conditionnement social, par timidité ou par manque de confiance en elles et parce qu'elles se trouvent dans une dépendance psychologique et économique vis-à-vis de leur compagnon. On peut obtenir des conseils juridiques gratuits auprès des consultorios jurídicos, un service de l'université du Costa Rica.

Au Costa Rica, on a fréquemment recours aux «conseils maritaux». Beaucoup de gens, y compris les professionnels, croient que la violence résulte d'une dynamique dans la relation de couple et que celui-ci doit recevoir des conseils fondés sur cette supposition. Mais les groupes de femmes estiment que cette formule ne règle pas le problème. MUSADE tente d'établir une maison d'hébergement pour les femmes, de même qu'un centre de soins interdisciplinaire. Le groupe exerce aussi des pressions pour le développement des services aux femmes et pour des lois plus sévères contre les mauvais traitements faits aux femmes et aux enfants.

CEFEMINA, un groupe de femmes de San José, ainsi que l'El Centro

Nacional ont formé une brigade contre la violence familiale. Le centre pour le développement des femmes et de la famille, qui fait partie du ministère de la Jeunesse et des Femmes, a entrepris de sensibiliser le public au problème de la violence conjugale et compte éduquer les policiers et les juges. Le centre a également procuré une aide juridique à quelques femmes victimes de violence.

Pour ce qui est des enfants maltraités, El Patronato Nacional de la Infancia (un organisme semblable à une société d'aide à l'enfance) aide les enfants en difficulté mais son personnel n'est pas formé pour intervenir auprès des enfants victimes d'inceste. La Fundación PANIAMOR est un organisme privé qui élabore des programmes d'éducation pour prévenir les mauvais traitements infligés aux enfants. En 1980, l'hôpital national pour enfants a mis sur pied un comité chargé d'enquêter sur les cas présumés de mauvais traitements à l'égard d'enfants. Après constatation des faits, les enfants sont adressés au El Patronato pour un suivi.

Contacteur :

N.J. Profitt

Mujeres Unidas en Salud

y Desarrollo

Salud Rural

San Ramón, Alojuela

Costa Rica

Amérique Centrale, ou

Blanca Zalaya Irias

C.P. 825

San José 1000,

Costa Rica

police tiennne des statistiques sur les cas relevés.

Le ministère des services d'aide sociale fournit une aide financière aux femmes victimes de violence pour les aider à se procurer le nécessaire et leur propose des entretiens gratuits de consultation psychologique. Les travailleuses sociales sont en disponibilité après les heures de travail pour fournir des services d'urgence.

Au cours des dernières années, les organisations de femmes se sont efforcées de sensibiliser le public à la violence conjugale, mais peu d'études ont été entreprises à côté des statistiques de la police. En 1985, 400 cas ont été signalés aux forces de l'ordre; à l'exception de 35 femmes, toutes les autres ont décidé de retirer leur plainte avant que leur cause soit entendue par un tribunal.

La violence faite aux enfants est elle aussi très peu documentée. La culture chypriote, pour qui les relations de clan sont primordiales, décourage les enfants de parler de la violence qu'ils subissent. Même les membres de la famille et les voisins signalent rarement les cas de violence, par peur d'être mal compris ou hais par les parents des enfants maltraités.

Une étude de familles ayant des enfants sous surveillance volontaire et d'enfants pris en charge par les services sociaux a révélé que la violence psychologique était la plus fréquente, suivie par les mauvais traitements d'ordre physique et sexuel.

Les enfants maltraités peuvent être retirés de leur famille, mais seulement avec le consentement des parents ou sur ordonnance du tribunal. Les enfants sont placés dans des familles d'accueil, des foyers pour enfants ou des auberges de jeunesse. En même temps, leurs parents reçoivent à leur tour une aide psychologique.

La culture chypriote traditionnelle oblige les familles à prendre soin des personnes âgées. Mais en zone urbaine, certains se soustraient à cette obligation traditionnelle. Les médias font état de cas de négligence, de mauvais traitements ou encore d'abandon; la police et les services sociaux sont saisis de certains dossiers. Malheureusement, on ne dispose d'aucunes statistiques sur l'ampleur de ce problème en partie à cause de la honte ressentie si l'on dénonce aux autorités les mauvais traitements faits à une personne âgée.

Inde

Violence envers les jeunes mariées et les bébés

En Inde, la vulnérabilité des femmes face à la violence est fortement accrue dans le système social patriarcal. La domination de l'homme sur la femme comprend le pouvoir du mari sur sa femme, du père sur ses filles et même du fils sur sa mère âgée.

Les nourrissons de sexe féminin sont considérés comme une lourde charge en Inde; les femmes qui méritent des filles au monde perdent leur statut social et plus tard, les parents devront payer une dot importante pour marier leur fille.

Par conséquent, les cliniques proposent dans les journaux «Garçon ou fille, connaissez le sexe de votre enfant à naître». Ces annonces font la promotion de l'amniocentèse, une méthode généralement utilisée pour détecter des malformations génétiques chez le fœtus.

Les femmes se font faire une amniocentèse et avortent ensuite si elles attendent une fille. À Bombay, capitale de l'État occidental du Maharashtra, à partir d'un échantillon de 8 000 avortements effectués à la suite d'amniocentèses, un groupe de femmes a constaté en 1986 que dans tous les cas à l'exception d'un seul, il s'agissait de fœtus de sexe féminin. En avril 1988, l'État a adopté une nouvelle loi limitant l'amniocentèse aux femmes âgées de plus de 35 ans ou à celles qui risquent d'avoir des enfants atteints d'une malformation congénitale. Mais beaucoup d'observateurs déclarent que les jeunes femmes du Maharashtra trouvent encore le moyen de subir une amniocentèse.

Autre tragédie nationale en Inde, on recense chaque année plusieurs milliers de décès attribuables à la dot.

Bien que les dots soient interdites par la loi depuis 1961, elles sont encore fréquentes dans les mariages indiens. La famille du marié, après avoir reçu une somme rondelette en espèces, des bijoux, des appareils électroménagers ou même des voitures au moment du mariage, continue souvent à réclamer de l'argent et des objets de luxe après. Plutôt que de subir l'humiliation de devoir reprendre sa fille, la famille de

Chypre

Pas de maisons de transition, mais certains services offrent une aide

Cet article est extrait du rapport national de Chypre présenté au colloque sur la violence dans la famille tenu à Strasbourg, France, en juin 1987.

Quoiqu'il n'existe aucune maison de transition à Chypre, le gouvernement n'est pas sans fournir une certaine aide aux femmes. L'étendue du phénomène de la violence familiale est peu connue, quoique la

la mariée s'acculera à la ruine, mais il vient un moment où elle doit dire non et c'est alors que l'époux — souvent avec la complicité de sa famille, en particulier de sa mère — commence à proférer des menaces ou à envisager secrètement d'assassiner sa nouvelle épouse.

D'après les recensements officiels, cinq femmes indiennes sont brûlées vives chaque jour à cause de leur dot. Les groupes de militantes affirment que les chiffres réels sont beaucoup plus élevés; pour chaque assassinat comptabilisé dans les registres de la police, on en compte dix non signalés. La méthode de prédilection pour assassiner les jeunes mariées est de les arroser de kérosène et de mettre le feu à leurs vêtements. Ce genre de mort est souvent maquillé en suicide ou en accident domestique, si bien qu'il est impossible de connaître la véritable ampleur du phénomène.

En plus de la loi interdisant les dots, un autre texte plus récent exige une autopsie médico-légale pour toutes les morts non naturelles dans les sept ans suivant le mariage. Mais le recours au kérosène ne laisse aucune trace du crime. En outre, on soupçonne les policiers de protéger certains maris pour qui il est facile de soudoyer les forces de l'ordre puisque ce sont eux qui tiennent les cordons de la bourse familiale.

La constitution de dot est une coutume millénaire en Inde, mais cette épidémie de meurtres attribuables à la dot semble ne s'être répandue qu'au cours des 20 dernières années. On explique généralement ce fléau par le déclin des valeurs traditionnelles, la prise de conscience croissante des droits de la femme et la nouvelle influence de la culture matérialiste occidentale sur les traditions séculaires.

États-Unis

La coordination, nouveau domaine à défricher

Jane Roberts Chapman

Depuis 15 ans, aux États-Unis, la politique sociale se préoccupe de la violence familiale. Mais les véritables dimensions de l'iceberg n'ont pas encore émergé.

Elizabeth Holtzman, procureure de district, a déclaré au cours d'un témoignage devant le Congrès des États-Unis : «La violence faite aux femmes atteint des proportions épidémiques dans la société américaine. Il importe également de reconnaître que cette violence prend plusieurs formes qui s'inspirent et se nourrissent toujours de stéréotypes et de préjugés fortement enracinés à propos des femmes et de leur rôle dans la société».

Selon les études, plus de deux millions de femmes américaines sont chaque année victimes de violence de la part de leur conjoint ou de leur ami de coeur. Les hommes sont responsables de 95 p. 100 de l'ensemble des agressions conjugales, d'après les données d'une enquête nationale sur les actes criminels.

Le mouvement américain des femmes victimes de violence a démarré il y a environ 15 ans et on dénombre maintenant 1500 foyers et maisons d'hébergement sécuritaires dans tout le pays. Mais les places ne suffisent toujours pas à la demande.

Le mouvement s'efforce également de réformer le système de justice pénale et les autres institutions. Dans chaque État, on trouve une coalition contre la violence familiale et au niveau national, la figure de proue est la National Coalition Against Domestic Violence, qui a fêté son dixième anniversaire en 1988.

Outre l'instauration d'une réforme des institutions, le mouvement cherche aussi à conférer une capacité d'action aux femmes victimes de violence, c'est-à-dire à aider les femmes à reprendre le pouvoir décisionnel dans leur vie. En outre, les femmes qui ont été l'objet de violence bénéficient d'un tel pouvoir au sein du mouvement des femmes battues.

En mars dernier, le gouvernement fédéral a affecté 26 millions de dollars aux services qui s'occupent de violence familiale. Au chapitre des autres actions nationales menées ces dernières années, on note le groupe de travail du procureur général sur la violence familiale et le colloque organisé par le «médecin-hygiéniste général» (Surgeon General) sur la violence interpersonnelle. Ces deux groupes ont rédigé des recommandations en vue d'apporter des changements aux politiques et programmes relevant du régime de soins de santé et de l'appareil de justice pénale.

Ce dernier a connu de profonds changements au cours des 15 dernières années. On a organisé des programmes de formation, des séminaires sur les politiques et des projets témoins pour envisager et réformer l'action que devraient mener la police et le système judiciaire à l'égard de la violence familiale. Aujourd'hui, un débat animé se poursuit sur la politique d'arrestation de la police. Certaines lois des États et politiques locales, qui ont été modifiées, prévoient l'arrestation obligatoire de l'agresseur. Mais beaucoup de militant-e-s sont partisans d'une démarche qui encourage l'arrestation plutôt que de la rendre obligatoire.

On recourt fréquemment à des ordonnances de protection émises par les tribunaux et appliquées par la police. Mais leur efficacité a fréquemment été mise en doute; au début de l'année, trois femmes victimes de violence dans le comté de Suffolk (New York) qui avaient obtenu des ordonnances de protection ont été assassinées par leur mari en l'espace d'une semaine.

Parfois, des victimes de violence familiale ont tenté des actions civiles contre des municipalités, pour motif de défaut de protection de la police. En 1985, un tribunal fédéral de district au Connecticut a adjugé à Tracy Thurmon et à son fils des dommages-intérêts, car il a jugé que la police s'était montrée négligente en omettant de les protéger contre les actes violents du mari et père Charles Thurmon.

Certaines femmes assassinent leur agresseur pour assurer leur protection et celle de leurs enfants. Au tribunal, comme elles n'ont souvent pas le droit de produire des témoins attestant qu'elles ont subi une violence, elles risquent d'être condamnées lourdement. Toutefois, ces dernières années, on a élaboré des stratégies judiciaires pour corriger ces situations. Le syndrome de la femme battue, présenté comme preuve devant certains tribunaux, a été légalement reconnu par les assemblées législatives de certains États. D'un autre côté, certains avocats de la défense affirment qu'il vaut mieux invoquer la légitimité du recours à la force par les femmes battues contre leur agresseur, plutôt que d'alléguer des troubles mentaux provoqués par la violence.

Les programmes de traitement pour les hommes violents se sont multipliés; leurs approches et leur

organisation varient considérablement. Les hommes peuvent être forcés par un tribunal à s'inscrire à un programme. De plus, il existe un vaste corpus d'écrits sur les programmes destinés aux hommes, qui va des manuels et des modèles de programmes aux critiques de la notion même de ce genre de dispositif.

Durant cette décennie, on a rédigé et publié des orientations de recherches à entreprendre sur la violence familiale. Les partisans de ces études ont formé le groupe de travail de militant-e-s pour la recherche, afin de suggérer des thèmes et d'encourager des méthodes de recherche humaines et adaptées à la situation des femmes victimes de violence. Les militantes et certaines chercheuses ont réclamé des changements dans l'optique des études sur la violence familiale de sorte qu'elles fassent une plus large place à la collaboration et au réalisme.

Une loi fédérale de 1988 oblige les médecins, les infirmières, les travailleurs sociaux et les autres dispensateurs de soins à signaler les incidents d'agression conjugale dont ils ont connaissance (ils étaient déjà légalement tenus de signaler les mauvais traitements et la négligence envers les enfants).

L'idée d'une coordination dans l'ensemble de la communauté pour faire face au problème de la violence familiale est en train de faire son chemin, particulièrement en vue de lutter contre les mauvais traitements infligés aux enfants. Des groupes de travail communautaires composés de représentants de tous les secteurs étudient les moyens de combattre la violence familiale. Les maisons d'hébergement forment les policiers et ceux-ci distribuent des documents réalisés par ces foyers. Les organismes d'aide à l'enfance découvrent que beaucoup d'enfants maltraités qu'ils suivent ont aussi des mères maltraitées. Et c'est pourquoi un dialogue s'est amorcé afin d'encourager la coordination et la communication entre les intervenants de la protection de l'enfance et les travailleuses des maisons d'hébergement. Des équipes multidisciplinaires, comme celles mises en place au centre de promotion de l'enfance de Huntsville (Alabama) sont de plus en plus utilisées dans les cas d'agression sexuelle envers les enfants.

La coordination est le nouveau champ à défricher en matière de

violence familiale, aux États-Unis; les différentes parties intéressées songent à des solutions interdisciplinaires et coordonnées, particulièrement pour les enfants victimes de violence familiale.

Jane Roberts Chapman est rédactrice en chef de la revue Response to the Victimization of Women and Children.

Malaisie

Revendication de réformes

L'article suivant est tiré de renseignements fournis par l'organisation d'aide aux femmes de la Malaisie et d'une communication faite au cours de la réunion du groupe d'experts au Secrétariat des Nations Unies sur la violence au foyer et ses effets sur les femmes.

Les femmes malaisiennes disposent de recours juridiques limités contre les hommes violents; l'éventail de ces recours dépend de leur religion. Il existe aussi un mouvement des femmes organisé, le comité national contre la violence envers les femmes, qui milite pour le changement sur quatre plans : les lois sur le viol, la violence conjugale, l'image des femmes dans les médias et la prostitution.

Selon l'organisation d'aide aux femmes, un des quatre groupes qui constituent le comité national, le droit pénal malaisien ne vise pas spécifiquement l'agression envers les femmes. Certaines infractions comme les blessures, la force criminelle et les agressions pourraient s'appliquer aux cas de violence familiale. Mais aux dires de l'Organisation, la police se montre généralement peu disposée à inculper les hommes violents d'agression : elle considère la violence des hommes comme de petites querelles de ménage.

Les dispositions du droit civil ne sont guère plus encourageantes. Les modifications apportées à la loi sur le mariage et le divorce il y a treize ans permettent aux femmes victimes de violence d'obtenir une injonction du tribunal contre leur mari, mais seulement une fois que le couple a engagé une procédure de divorce.

D'après l'organisation d'aide aux femmes, beaucoup d'avocats ont constaté que l'injonction n'est qu'un simple chiffon de papier. Générale-

ment, le conjoint violent la déchire et continue à battre sa femme. L'injonction n'est efficace que si elle fait peur à l'homme violent. En outre, seules les cours supérieures situées dans les grandes villes émettent des injonctions.

Pour les Musulmans, qui constituent 58 p. 100 des 17 millions de Malaisiens, la justice est différente. Les femmes musulmanes doivent s'adresser aux tribunaux qui appliquent le chériat et ont la même autorité sur les Musulmans que les tribunaux séculaires sur les autres citoyens. Les femmes musulmanes n'ont pas la possibilité d'obtenir une injonction du tribunal; elles peuvent seulement demander le divorce, ce qui n'est pas chose aisée. Le tribunal avisera le mari qu'il doit participer à un processus de médiation où la présence de l'épouse est obligatoire. Si la médiation échoue, le tribunal peut accorder le divorce à la femme. Mais les conséquences en sont graves : la femme perd le soutien financier ou autre, ainsi que le statut social conférés par le mariage.

En 1985, le Comité national a soumis au gouvernement une loi sur la violence familiale. Ce texte faciliterait l'obtention d'injonctions rapides contre les conjoints ou les amis de coeur violents et donnerait à la police le pouvoir d'arrêter les hommes qui n'obéissent pas à ces injonctions, pouvoir qu'elle ne possède pas à l'heure actuelle. La loi proposée stipule clairement la marche à suivre par les policiers en cas de violence familiale. (Le comité a également suggéré que ce soient des agentes de police qui interviennent en de telles circonstances). Le texte propose aussi d'instaurer des tribunaux de la famille qui s'occuperaient de la violence familiale et de toutes les autres questions juridiques y afférentes.

L'organisation d'aide aux femmes, créée en 1982, est le premier organisme malaisien à soutenir les femmes victimes de violence. Ce groupe estime que personne ne mérite d'être battu et que les femmes violentées ont besoin d'appui et de protection. L'Organisation administre des centres d'hébergement où les femmes et leurs enfants peuvent séjourner jusqu'à trois mois ou, selon les circonstances, jusqu'à neuf mois.

En plus de la fourniture d'un hébergement, l'Organisation a pour mission d'encourager les femmes à décider de leur avenir et à les aider à réaliser leurs objectifs. Elle offre un

service d'écoute téléphonique d'urgence, intervient en cas de crise, mène une action sociale et milite avec ferveur. Ses intervenantes peuvent accompagner une femme à la police, à l'hôpital, à l'aide juridique, ou l'adresser à un organisme d'aide sociale.

Contactez :

Women's Aid Organization
Box 493 Jalan Sulfane
46990 Petaling Jaya
Selangor Darul Ehsan, Malaisie

Suisse

Maisons d'hébergement financées par l'État et nouvelle loi sur le viol

Cet article est tiré de renseignements fournis à Vis-à-vis par le Service social international de Zurich.

Il y a dix ans, les seules maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence de la Suisse étaient de petits appartements financés par des sources privées. Mais à la suite des revendications des groupes de femmes, l'État finance maintenant (du moins en partie) des maisons d'hébergement dans la plupart des grandes villes, y compris Bâle, Berne, Brugg, Genève et Zurich.

Comme dans la plupart des pays, les adresses des centres d'hébergement sont confidentielles et sont seulement communiquées par téléphone aux femmes en détresse. Les maisons d'hébergement ont été conçues comme des logements sécuritaires où les femmes pouvaient obtenir un soutien et une aide si elles décidaient de quitter leur conjoint violent.

Les femmes peuvent généralement séjourner dans un centre d'hébergement pendant trois mois au maximum, ou plus longtemps au besoin. Toutefois, les maisons de transition n'acceptent pas les femmes si elles ont déjà été hébergées et ont repris la vie commune à plus de cinq reprises. Apparemment, les directrices des maisons de transition pensent que si elles acceptaient continuellement ces femmes, elles les aideraient à trouver une stabilité dans une situation d'oppression.

Le mouvement des femmes est à l'origine de ces améliorations concernant les maisons d'hébergement. Il a également mené des actions d'éducation du public sur la violence familiale, ainsi qu'une campagne pour la mise sur pied d'une ligne d'écoute téléphonique d'urgence à l'intention des parents responsables d'agression physique ou sexuelle envers leurs enfants.

Le mouvement milite maintenant pour la modification des lois relatives au viol afin que le viol commis par un mari devienne un crime.

Portugal

Enracinement des attitudes traditionnelles

Cet article est extrait du rapport national sur le Portugal présenté au colloque sur la violence dans la famille tenu à Strasbourg.

Au Portugal, plusieurs organismes publics et privés étudient l'enfance maltraitée. Bien que les lois relatives aux mauvais traitements envers les enfants n'aient pas une portée aussi large qu'au Canada et insistent sur le maintien de l'unité familiale, certains tentent de mobiliser l'opinion publique dans une nouvelle direction.

Une étude menée en métropole (les Açores et Madeire font aussi partie du Portugal) a fait ressortir les points suivants :

La plupart des répondants estiment que les parents ont le droit de battre leurs enfants, sans aller trop loin.

Les enfants les plus souvent victimes de violence ou de négligence, en majorité des garçons sont âgés de six à 14 ans.

Ces phénomènes se produisent surtout dans les familles nombreuses et vont souvent de pair avec le chômage, l'alcoolisme, l'agressivité parentale, la pauvreté, les conflits familiaux et l'isolement social des familles.

Les enfants victimes d'exploitation sexuelle sont âgés de neuf à 14 ans, 10 ans étant l'âge le plus courant. La plupart des agresseurs sont des membres de la famille.

Dans la plupart des régions portugaises, la violence survient moins fréquemment que la négligence. La violence psychologique se produit dans 14,2 familles pour 10 000 et les

mauvais traitements physiques dans 13,2 familles pour 10 000. La négligence est beaucoup plus courante puisqu'on relève 29,6 incidents pour 10 000 familles.

En 1987, l'Institut pour l'aide à l'enfance a mis sur pied le projet SOS enfants pour donner à ces derniers le moyen de s'élever contre la violence et de demander aide et protection afin de trouver des remèdes.

Malheureusement, les buts de cette action vont dans une certaine mesure à l'encontre de la législation portugaise sur les mauvais traitements faits aux enfants. Ces sévices sont considérés comme une infraction seulement s'il y a perversion ou préjudice corporel. La loi a tendance à traiter les contrevenants avec indulgence; elle souligne que les mesures prises pour lutter contre la violence doivent viser à intégrer l'enfant dans la famille.

Les établissements publics et privés ont tenté et tentent encore de trouver d'autres moyens d'intervenir auprès des familles violentes. Le dispositif des maisons de transition pour enfants maltraités, mis sur pied en 1985, ressemble aux programmes canadiens de familles d'accueil.

Les médias ont généralement apporté leur soutien et ont sensibilisé le public au problème de l'enfance maltraitée.

La violence à l'égard des femmes reste aussi un phénomène très mystérieux de la vie portugaise. D'après un rapport récent de la commission nationale de la condition féminine (CNCF), il est difficile d'avoir connaissance des faits parce que la violence envers les femmes reste cachée et que les victimes ont peur de parler à haute voix. Mais les statistiques officielles de 1986 démontrent que la violence était à l'origine de 21 p. 100 des divorces cette année-là, soit le motif invoqué le plus souvent.

La CNCF a lancé une action de changement des attitudes s'adressant aux jeunes et aux adultes, grâce à une subvention du gouvernement suédois et de l'UNESCO.

Mis à part l'aide juridique gratuite pour les pauvres, il n'existe pratiquement aucun établissement ni programme pour les femmes victimes de violence. Dans les hôpitaux, les services de thérapie et de suivi à l'intention de ces femmes sont seulement fournis à titre individuel. L'hôpital Sainte-Marie de Lisbonne est le seul établissement qui

offre des séances de thérapie familiale. Il n'existe aucun programme pour les hommes violents. Les seules mesures de prévention sont les campagnes d'éducation du public et les comptes rendus par les médias.

Dans le domaine des mauvais traitements faits aux personnes âgées, les chercheurs ont identifié le problème de l'abandon des aînés par leur famille. Les collectivités et les organismes de services sociaux s'efforcent de trouver des solutions au problème de l'isolement des personnes âgées, notamment en payant leurs voisins pour leur rendre visite et leur prodiguer certains soins à domicile, et en utilisant des centres de jour et des services d'aide à domicile administrés par le gouvernement et des groupes communautaires privés.

Yougoslavie

Les premiers pas

Wanda Jamieson

La Yougoslavie est depuis longtemps considérée comme le plus libéral des pays satellites de l'Union Soviétique.

Selon l'idéologie officielle, les femmes et les hommes sont égaux dans tous les domaines de la vie publique et privée. Mais la réalité est fort différente. L'agression conjugale n'est pas une infraction criminelle et doit faire l'objet de poursuites civiles. Jusqu'alors, peu de femmes ont obtenu gain de cause. Le viol conjugal n'est pas non plus un crime dans cinq des six républiques yougoslaves partiellement autonomes. Par conséquent, l'agression conjugale est en grande part considérée comme une question privée et non pas une préoccupation publique.

En mai 1987, la Société mondiale de victimologie et l'université de Zagreb ont parrainé l'atelier international sur la violence familiale et les droits des victimes de Dubrovnik. C'était la première fois en Yougoslavie qu'un colloque entier était consacré à la violence familiale. Pour les femmes yougoslaves, ce colloque a attiré l'attention du public sur leur lutte contre la violence conjugale et leur a donné l'occasion de connaître le fonctionnement des services dans d'autres pays.

Il n'y a pratiquement aucune étude sur l'étendue de la violence conjugale en Yougoslavie. Cependant, de source officieuse, on sait

qu'elle sévit dans les villes comme dans les campagnes. Vesna Mimica, une militante et ancienne victime de violence conjugale, a organisé un sondage sur l'agression conjugale auprès des lectrices de deux grands magazines féminins en 1984. Les résultats, fondés sur 600 réponses, ont révélé que l'agression conjugale se produit dans toutes les couches de la société yougoslave. Beaucoup de femmes ont du mal à comprendre pourquoi leur mari les bat. D'autres rejettent tout simplement la faute sur elles-mêmes. Les répondantes ont déclaré que l'alcoolisme était l'un des principaux facteurs explicatifs.

M^{me} Mimica pense que les difficultés que connaissent ces femmes ressemblent à celles des femmes victimes de violence entier. Au cours de leur socialisation, on apprend aux femmes yougoslaves à accepter une structure de pouvoir familial patriarcal et à envisager la violence des hommes à leur égard comme un phénomène normal. Nombre d'entre elles n'ont pas les ressources nécessaires pour quitter leur mari. Beaucoup restent à cause des enfants même si eux aussi sont maltraités par le mari.

Comme la violence conjugale n'est pas reconnue publiquement, il existe peu de services communautaires réceptifs auxquels les femmes peuvent s'adresser pour obtenir un soutien positif. «Les responsables invitent souvent les femmes victimes de violence à oublier et à pardonner, afin de préserver l'unité familiale», déclare V. Mimica. Et même si elles veulent partir, elles n'ont souvent aucun endroit où aller. La Yougoslavie connaît une pénurie de logement, en plus d'une crise économique qui s'aggrave, d'une inflation à trois chiffres et d'un chômage en augmentation.

Mais les femmes disposent maintenant d'un recours, grâce aux efforts d'un petit noyau de militantes féministes de la base à Zagreb. Mécontentes de ce qu'il jugeait être une indifférence de l'État à l'égard des besoins des femmes victimes de violence, le groupe a créé il y a un an le premier service d'écoute téléphonique d'urgence de la Yougoslavie, animé par des bénévoles et baptisé SOS.

Les animatrices de SOS travaillent dans des locaux exigus situés dans un immeuble du centre-ville de Zagreb. Des femmes bénévoles de

tous les milieux, étudiantes, femmes au foyer, juges, répondent aux appels d'urgence 24 heures sur 24. Les bénévoles offrent une écoute, adressent les femmes à d'autres organismes et contactent la police au nom des victimes en cas d'urgence. SOS a reçu 177 appels de femmes victimes de violence au cours du premier mois de son existence. Sous l'effet du bouche à oreille, le groupe s'attend à ce que les femmes appellent en plus grand nombre. Déjà, SOS a reçu des coups de téléphone d'autres régions de la Yougoslavie.

Comme SOS n'est pas publiquement subventionné, le service vit exclusivement de dons privés et des maigres recettes tirées de la vente d'objets d'artisanat fabriqués par ses bénévoles. Son but est d'obtenir un financement permanent, puis d'ouvrir la première maison d'hébergement yougoslave. Mais, comme l'a fait remarquer une autre bénévole de SOS, il faudra surmonter beaucoup de préventions au sein de la bureaucratie yougoslave à l'égard du mode d'organisation indépendante du groupe, basé sur l'entraide, avant d'atteindre ces buts. Pour inciter le gouvernement à agir, il faudra tout d'abord que le grand public reconnaisse l'existence du problème de la violence conjugale.

Les encouragements reçus d'organisations internationales comme les Nations Unies ou les échanges d'informations telle la conférence de Dubrovnik aident aussi le combat de SOS pour une justice sociale plus authentique pour les femmes yougoslaves. Les animatrices de SOS désirent maintenir le dialogue grâce à de futurs échanges internationaux.

Wanda Jamieson, directrice de Jamieson, Beals, Lalonde and Associates, un cabinet de consultation en gestion, a participé à l'atelier international sur la violence familiale et les droits de la personne.

Ressources

Who Says it Doesn't Hurt

Documentation qui comprend une vidéo de vingt minutes et un manuel d'accompagnement à utiliser lors des ateliers sur la pornographie. La vidéo étudie les méfaits sociaux de la pornographie et examine les idées fausses qu'elle perpétue à propos des femmes. À utiliser de préférence dans un atelier dirigé par une animatrice. Coût : Vidéo et manuel, 38 00 \$; le manuel seulement, 12 45 \$. Contacter :

YWCA of Metropolitan Toronto
80, avenue Woodlawn est
Toronto (Ontario) M4T 1C1

Response to the Victimization of Women

Dans un numéro à paraître, cette revue américaine abordera les efforts internationaux pour réduire la violence envers les femmes et les enfants au cours de la dernière décennie. On y trouvera des comptes rendus de première main sur les programmes d'aide aux victimes en Inde, en Afrique du Sud et aux Philippines, ainsi qu'un bilan de la situation fait par la militante Ginny McCarthy. Pour les demandes de renseignements à la rédaction, contacter :

Jane Roberts Chapman
1329 South Stockton
Ada, Oklahoma., É.-U.
(405) 332-1250

Pour des renseignements sur les abonnements, communiquer avec :
Guilford Publications
72 Spring Street
New York, New York 10012

Understanding Criminal Prosecutions for Child Sexual Abuse: Bill C-15 and the Criminal Code

Un guide à l'intention des professionnels sur les nouvelles parties du Code criminel et de la Loi sur la preuve au Canada portant sur l'exploitation sexuelle des enfants. Ce guide décrit notamment les infractions nouvelles et modifiées que l'on peut invoquer pour tenter des poursuites en cas d'exploitation sexuelle d'enfants, ainsi que les nouvelles procédures et preuves à examiner en vertu du projet C-15. Coût : 5 \$. Contacter :

Institut ontarien de prévention
du mauvais traitement
des enfants
25, chemin Spadina
Toronto (Ontario) M5R 2S9

Quatre nouvelles publications sur l'exploitation sexuelle des enfants

Le ministère fédéral de la Justice publiera cette année quatre nouveaux documents gratuits sur l'exploitation sexuelle des enfants, dont voici les titres, suivis du numéro de catalogue : Le secret du petit cheval — un conte pour enfants de quatre à dix ans sur la divulgation d'une situation d'exploitation sexuelle (JUS-P-499F); dis-le à quelqu'un — une affiche pour enfants, (JUS-P-500F); si un enfant est victime d'exploitation sexuelle...les dispositions de la loi — une brochure à l'intention des adolescents et des adultes (JUS-P-501F); les lois du Canada portant sur l'exploitation sexuelle des enfants : un manuel qui donne aux intervenants des renseignements détaillés sur les nouvelles dispositions du Code criminel et de la Loi sur la preuve (JUS-P-502-F). Contacter :

Communications et
Affaires publiques
Ministère de la Justice
du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0H8
(613) 957-4222

A New Justice for Indian Children

Il s'agit du rapport final du projet de promotion de l'enfance entrepris par le centre de la protection de l'enfant de l'Hôpital pour enfants de Winnipeg. Ce projet visait à documenter et à étudier certaines dynamiques de l'exploitation sexuelle des enfants soignés à l'Hôpital pour enfants de Winnipeg. Financé par les ministères fédéraux de la Justice et du Solliciteur général, ce projet avait trois objectifs : cerner les caractéristiques des victimes et des contrevenants; trouver les raisons pour lesquelles on ne répond pas toujours aux besoins juridiques, médicaux et de protection de l'enfant; et déterminer si les enfants autochtones canadiens risquent plus que le système ne comble pas leurs besoins. Ce rapport de 30 pages se concentre sur les enjeux liés à la prestation de services dans les réserves et fait des recommandations sur les systèmes socio-sanitaires et juridiques visant à mieux protéger les enfants autochtones. Contacter :

Dr Sally Longstaffe
Conseillère de projet
Clinique des enfants de
l'Hôpital pour enfants
Bureau CH102
840, rue Sherbrooke
Winnipeg (Manitoba) R3A 1S1
(204) 787-3038

Ending Violence in Families: A training program for pastoral care workers

Ce module de formation, financé par Santé et Bien-être social Canada, est une tentative par les Ecumenical Family Ministries, un groupe œcuménique, d'aborder certaines réalités auxquelles sont confrontés les agents de pastorale professionnels et bénévoles en cas de violence familiale. Cette formation a pour but de mieux faire connaître l'ampleur du phénomène de la violence familiale; d'aider les professionnels et les bénévoles qui travaillent dans un contexte paroissial à se montrer attentifs à la violence dans les familles auprès desquelles ils interviennent; et offrir certaines suggestions pratiques d'intervention efficace dans des situations de violence familiale lorsque les agents de pastorale s'occupent de la victime ou de l'agresseur. L'information comprend des chapitres consacrés à des réflexions théologiques sur la violence au foyer, la violence contre les femmes, les mauvais traitements faits aux enfants et aux personnes âgées, ainsi que les questions qui se posent à l'Église.

Contacter :

Centre national d'information sur
la violence dans la famille
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 1B5

To Be On Our Own with No Direction From Home: A Report on the Special Needs of Youth Leaving the Care of the Child Welfare System

par Brian Raychaba

Un jeune homme de 21 ans confié au système d'aide sociale de l'Ontario présente les caractéristiques des enfants pris en charge par ce système, les effets qu'ils ressentent et les énormes difficultés que beaucoup éprouvent lorsque cette prise en charge prend fin. L'auteur formule certaines recommandations portant sur la transition et le suivi, les programmes d'autonomie, la participation des jeunes aux services, les études sur l'action sociale auprès des enfants et les allégations de mauvais traitements dans les foyers et les établissements. Coût : 10,50 \$. Contacter :

Donna Vidal
Réseau national des
jeunes pris en charge
410-2211, promenade Riverside
Ottawa (Ontario) K1H 7X5

L'actualité au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Division de la prévention de la violence familiale

Il y a trois ans, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a reçu 20 millions de dollars sur une période de cinq ans pour mettre en oeuvre l'initiative de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Cette initiative devait soutenir financièrement des projets spéciaux éducatifs et sociaux ainsi que des recherches et des études qui contribuent à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

De plus, en juin dernier, le gouvernement fédéral a annoncé l'initiative en matière de violence familiale : une action de quatre ans d'un montant de 40 millions de dollars.

Trois ans plus tard, l'initiative de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants a financé 148 projets, dont 74 sont terminés. Voyons deux de ces projets en détail.

La vue d'ensemble de l'exploitation sexuelle des enfants : 26 comptes rendus d'écrits et projets spéciaux veut combler les lacunes de l'information en matière d'exploitation sexuelle des enfants. Les 26 comptes rendus abordent la prévention, le traitement, la formation, de même que les réactions de la société et des groupes communautaires. En plus de répertorier et d'analyser la documentation, les comptes rendus dressent une liste de priorités en matière de recherche.

Des chercheurs de l'ensemble du pays, représentant des universités, des centres de traitement et des organisations bénévoles, ont réalisé ces comptes rendus de septembre 1987 à mars 1988. Ils ont utilisé un ensemble de méthodes de collecte de données, y compris la recherche manuelle et automatisée, les entrevues, la correspondance avec des personnes-ressources, et l'observation directe de quelques programmes choisis de prévention, de traitement et de formation.

Dans l'ensemble, les conclusions de ces rapports de recherche donnent de précieux renseignements sur notre degré de compréhension de l'exploitation sexuelle des enfants. Il est très important que les chercheurs et toutes les parties intéressées, c'est-à-dire les gouvernements, les organi-

sations bénévoles, les universités et les associations professionnelles, se communiquent mutuellement l'information.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce projet, veuillez vous adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille au (613) 957-2938.

L'exploitation sexuelle des enfants : un programme de formation pour appuyer les travailleurs de première ligne est commandité par la Nova Scotia Family and Child Welfare Association. La formation comportait quatre séminaires organisés dans trois localités de la Nouvelle-Écosse, qui ont attiré 55 participants en tout.

Ces séminaires avaient pour objet la discussion de la sexualité en général et l'examen des croyances et des réactions des travailleurs face à l'exploitation sexuelle des enfants. Les participants étaient invités à faire des liens entre la théorie et la pratique, et à s'exercer à faire des interventions.

Le quatrième séminaire a réuni les 55 participants, de même que leurs administrateurs et les décideurs des ministères de la Santé, de la Condition physique et des Services communautaires. Les participants ont discuté des questions qui font obstacle aux bonnes relations entre les administrateurs et le personnel de première ligne. Les nombreuses recommandations découlant de ces entretiens devaient être acheminées aux ministères concernés.

Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez vous adresser à Elsie Blake, Directeur général, Nova Scotia Family and Child Welfare Association au (902) 422-1316, ou à la coordinatrice du projet, Catherine Lambert au (902) 422-1317.

On peut consulter les rapports des projets financés grâce à l'initiative en matière d'exploitation sexuelle des enfants au centre d'information.



Main dans la main : colloque national 1989 sur la violence familiale, du 18 au 21 juin à Ottawa. Ce colloque joue un rôle de premier

plan dans l'initiative en matière de violence familiale prise par le gouvernement fédéral et annoncée en juin dernier. Des représentants d'organismes du secteur privé et public, d'associations professionnelles, du secteur du bénévolat, du milieu de la recherche et de l'entreprise auront l'occasion de participer à l'élaboration de plans à long terme sur une politique nationale en matière de violence familiale. Des experts de l'ensemble du Canada qui travaillent à l'élaboration de programmes et de politiques, à l'éducation du public ou des professionnels, participent à la recherche, fournissent des services et militent en faveur de certains dossiers seront invités à prendre part aux séances de travail du colloque, dont les actes seront publiés à l'automne.

Un comité interministériel assure la planification du colloque. Ses membres proviennent de Santé et Bien-être social, des Affaires indiennes, de la Justice, du Secrétaire d'État, du ministre du Solliciteur général et de Condition féminine Canada.

Atelier national sur l'exploitation sexuelle des enfants. Rix Rogers, conseiller spécial en matière d'exploitation sexuelle des enfants auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, organisera fin mai un atelier sur invitation consacré à l'exploitation sexuelle des enfants. Seront présentes quelques-unes des personnes que M. Rogers a consultées au cours des derniers mois. Cet atelier marquera la fin des consultations entreprises par le conseiller spécial, qui présentera un rapport final au Ministre en septembre.